



PLAN LOCAL D'URBANISME DE Saint-Cergues

4 - 3 - ANNEXES INFORMATIVES

APPROBATION
FÉVRIER 2026

Approbation de la révision n°4 du PLU

Vu pour être annexé à la délibération d'approbation du conseil municipal en date du 26 février 2026

Le Maire, Gabriel Doublet



- 2 NOV. 2022

ARRIVEE
4



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 03/12/2019
Reçu en préfecture le 03/12/2019
Affiché le 
ID : 074-217402296-20191128-20191175-DE

Le vingt-huit novembre deux mille dix-neuf, le Conseil Municipal de SAINT-CERGUES (Haute-Savoie), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie sous la présidence de M. Gabriel DOUBLET, Maire.

Présidence : Monsieur Gabriel DOUBLET, Maire.

Secrétaire de séance : Mme F. MOUCHET

Présents : Mmes M. G. DOUBLET - D. COTTET - M. BRIFFAUD - JM. PEUTET - P. BURNIER - C. SCHNEIDER - E. FEVRIER - JM. COMBETTE - G. LYONNET - F. MOUCHET - G. LEONE DE MAGISTRIS - B. DONSIMONI - A. BARATAY - M. WIRTH - K. AILLAUD - S. BONNARD - A. ZAMENGO

Absents excusés et représentés : Mmes, M R. BOSSON - J. CREDOZ - MC. BALSAT - B. SOFI - C. MOUCHET - F. SOUFFLET

Absents excusés : sans objet

Date de convocation du Conseil Municipal : 18 novembre 2019

Lieu : Mairie de Saint-Cergues – 963, Rue des Allobroges – 74140 Saint-Cergues

Nombre de conseillers : 23 **Quorum :** 12 **Présents :** 17

OBJET : 2. URBANISME
2.3 Droit de préemption urbain et actes d'aménagement
Participations et taxes d'urbanisme
Majoration de la part communale de la taxe d'aménagement.

Délibération n°2019-11-75

Objet : Majoration de la part communale de la taxe d'aménagement.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-29 ;

Vu le Code de l'urbanisme et notamment ses articles L. 331-1 et suivants et L.331-15 ;

Vu la révision n° 3 du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) de la commune de Saint-Cergues approuvée le 07 juillet 2016 ;

Vu la délibération du conseil municipal n° 2011-11-82 du 07 novembre 2011, fixant le taux de la part communale de la taxe d'aménagement à 5 % sur l'ensemble du territoire communal ;

Vu la délibération du conseil municipal n° 2016-11-105 du 17 novembre 2016, fixant le taux de la part communale de la taxe d'aménagement à 11,1 % sur le secteur Ucg1* du P.L.U. situé Clos de l'Ile ;

Vu la délibération du conseil municipal n° 2016-11-106 du 17 novembre 2016, fixant le taux de la part communale de la taxe d'aménagement à 11,1 % sur la parcelle cadastrée section B n° 2693, située lieudit « Les Pauses Longues », en secteur Ub du P.L.U. ;

Vu la délibération du conseil municipal n° 2017-11-96 du 02 novembre 2017, fixant le taux de la part communale de la taxe d'aménagement à 11,1 % sur une partie du secteur Ub et sur le secteur Ubc, situés lieudit « Chez Bussioz » ;

Considérant que la révision n° 3 du P.L.U. ouvre un droit à construire dans les secteurs Ub et Uc, Ucg, Ucn, constituant ainsi un important foncier mutable qui permet une densification conséquente du tissu urbain ;

Considérant qu'il est nécessaire que l'offre d'équipements publics soit en cohérence avec le développement du territoire communal ;

Considérant que l'article L 331-15 du code de l'urbanisme prévoit que le ~~taux de la part communale~~ de la taxe d'aménagement peut être augmenté jusqu'à 20% dans certains secteurs, si la réalisation de travaux substantiels de voirie ou de réseaux ou la création d'équipements publics généraux est rendue nécessaire en raison de l'importance des constructions nouvelles édifiées dans ces secteurs ;

Considérant qu'il ne peut être mis à la charge des constructeurs que le coût des équipements publics à réaliser pour répondre aux besoins des futurs habitants des constructions à édifier dans ces secteurs ou, lorsque la capacité des équipements excède ces besoins, la fraction du coût proportionnelle à ceux-ci ;

Considérant que les secteurs Ub et Uc, Ucg, Ucn du P.L.U., qui ne font pas l'objet d'une majoration de la part communale de la taxe d'aménagement instaurée successivement par les délibérations susvisées n° 2016-11-105 et n° 2016-11-106 du 17 novembre 2016, puis n° 2017-11-96 du 02 novembre 2017, nécessitent la réalisation d'équipements publics ;

Considérant qu'il convient de démontrer le calcul pour ces secteurs pour la taxe d'aménagement :

Calcul de la participation extension école maternelle + élémentaire

Chiffrage CAUE :

- Pour une école maternelle avec 8 classes dont 4 en extension et réaménagement de l'existant
- Pour une extension de 4 classes de l'école élémentaire sous l'extension de l'école maternelle

Le montant de l'étude en 2016 s'élevait à 2 775 600 € HT, montant réactualisé en 2019 à 2 955 300 € HT.

A ce montant il faut rajouter :

4 % de TVA (20% de TVA - récupération environ 16% de TVA) + 25% d'étude.

Soit le montant total des travaux est d'environ 3 841 890 €. A cette somme, il faut ajouter l'aménagement intérieur qui peut être évalué à 800 000 €.

Soit un total travaux + aménagement = 4 641 890 €.

Soit un ratio par classe de 4 641 890 € divisé par 8 classes = 580 236 €.

Base de calcul de la participation :

- 100 logements = 1 classe = 580 236 €
- Participation de la commune = 40 % des travaux
- Participation du constructeur = 60 % des travaux
- Participation pour 100 logements pour 1 classe = 580 236 € x 60 % = 348 140 €
- Soit pour 1 logement = 3481 €

- Demande au Service d'Annemasse Agglo

Les dessertes en réseaux ne devraient pas occasionner de frais.

- Autres réseaux non chiffrés à ce jour :

- Eclairage public
- Défense incendie

Calcul de la Taxe d'Aménagement de la part communale pour les secteurs concernés :

Le montant de la taxe est calculé selon la formule suivante :

surface taxable (construction ou aménagement) x valeur forfaitaire (sauf valeur fixe pour certains aménagements) x taux fixé par la collectivité territoriale.

Un abattement de 50 % est prévu pour les 100 premiers m² des locaux d'une habitation principale.

La base de calcul est une moyenne de 70 m² par appartement + une place de parking par appartement.

L'arrêté du 21 décembre 2018 a actualisé le tarif au mètre carré de construction à 753 € pour les communes situées hors Ile de France.

Le total de la part communale à 1% est de 313,55 € décomposé en :

- 70 m² x 376,50 € x 1 % = 263,55 €

- 1 place de parking x 5000 € x 1 % = 50.00 €

Envoyé en préfecture le 03/12/2019

Reçu en préfecture le 03/12/2019

Affiché le

SLO

ID : 074-217402296-20191128-20191175-DE

Calcul pour 1 logement

Participation extension des 2 écoles par nombre de logements	Participation chiffrée pour raccordement électrique	Total de participation demandée	TA à 1 % par nombre de logements	TA demandée pour ce secteur : Total de la participation demandée divisée par la TA à 1%
1 x 3481 €	0 €	3300	1 x 313,55 €	3481 / 313,55
3481 €			313,55 €	11,1 %

**LE CONSEIL MUNICIPAL
ENTENDU L'EXPOSE DE MONSIEUR LE MAIRE
APRES AVOIR DELIBERE,
A L'UNANIMITE**

INSTITUE pour la part communale de la taxe d'aménagement, un taux de 11.1 %, dans les secteurs Ub et Uc, Ucg, Ucn du P.L.U., qui ne font pas l'objet d'une majoration de la part communale de la taxe d'aménagement instaurée successivement par les délibérations susvisées n° 2016-11-105 et n° 2016-11-106 du 17 novembre 2016, puis n° 2017-11-96 du 02 novembre 2017.

INDIQUE que la présente délibération sera annexée au dossier du P.L.U. à titre d'information.

PRECISE que la présente délibération est valable pour une période d'un an. Elle est reconduite de plein droit pour l'année suivante si une nouvelle délibération n'a pas été adoptée dans le délai prévu au premier alinéa de l'article L.331-14 du Code de l'urbanisme.

AINSI FAIT ET DELIBERE

Le Maire certifie exécutoire du présent acte télétransmis en Sous-Préfecture de Saint-Julien en Genevois.

Publié ou notifié le :

Le Maire,
Gabriel DOUBLET

Préfecture de la Haute-Savoie
SGCD / Pôle accueil courrier

- 2 NOV. 2022

ARRIVEE
4



- 2 NOV. 2022

ARRIVEE
4

Envoyé en préfecture le 30/11/2021

Reçu en préfecture le 30/11/2021

Affiché le

SLO

ID : 074-217402296-20211125-2021112501-DE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le vingt-cinq novembre deux mille vingt et un, le Conseil Municipal de SAINT-CERGUES (Haute-Savoie), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie sous la présidence de M. Gabriel DOUBLET, Maire.

Présidence : Monsieur Gabriel DOUBLET, Maire.

Secrétaire de séance : Madame Danielle COTTET

Présents : Mesdames, Messieurs Gabriel DOUBLET, Danielle COTTET, Robert BOSSON, Pascale BURNIER, Jean-Marc PEUTET, Catherine MOUCHET, Gabriel LYONNET, Séverine BALSAT, Brigitte SOFI, Bénédicte DONSIMONI, Marie-Christine BELLUZZO, Jean-Michel RAVEL, Guylaine PITTET, Sonia SABOUREAU-RASCAR, Jérôme LAYAT, Aurélie MARCHAND, Lucille COTTY.

Absents excusés et représentés : Mesdames, Messieurs Alain BARATAY représentée par Jérôme LAYAT, Kris AILLAUD représenté par Gabriel DOUBLET, Natasha LAVY représentée par Catherine MOUCHET, Yannick CHARVET représenté par Danielle COTTET, David BOZON représenté par Robert BOSSON.

Absents excusés : Mesdames, Messieurs Steve BONNARD, Giovanni LEONE DE MAGISTRIS, Marie-Laure CHARDON, Laurent RUIZ, Jean COMBETTE.

Date de convocation du Conseil Municipal : 18 novembre 2021

Lieu : Salle du Conseil municipal – 963 rue des Allobroges – 74140 Saint-Cergues

Nombre de conseillers : 27 **Quorum :** 14 **Présents et représentés :** 22

OBJET : **2. URBANISME**
 2.3 Droit de préemption urbain et actes d'aménagement
 Participations et taxes d'urbanisme
 Majoration de la part communale de la taxe d'aménagement.

Délibération n°2021-11-25-01

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-29 ;
Vu le Code de l'urbanisme et notamment ses articles L. 331-1 et suivants et L.331-15 ;
Vu la révision n° 3 du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) de la commune de Saint-Cergues approuvée le 07 juillet 2016, modifié le 12 mars 2020 ;
Vu la délibération du conseil municipal n° 2011-11-82 du 07 novembre 2011, fixant le taux de la part communale de la taxe d'aménagement à 5 % sur l'ensemble du territoire communal ;
Vu la délibération du conseil municipal n° 2016-11-99 du 17 novembre 2016, fixant le taux de la part communale de la taxe d'aménagement à 11,1 % dans le secteur 1AUb « Baudin Sud » du P.L.U. ;
Vu la délibération du conseil municipal n° 2016-11-100 du 17 novembre 2016, fixant le taux de la part communale de la taxe d'aménagement à 12,3 % dans le secteur 1AUb « Les Côts Bas Côteaux » du P.L.U. ;
Vu la délibération du conseil municipal n° 2016-11-101 du 17 novembre 2016, fixant le taux de la part communale de la taxe d'aménagement à 12 % dans le secteur Ur1 du P.L.U. ;
Vu la délibération du conseil municipal n° 2016-11-103 du 17 novembre 2016, fixant le taux de la part communale de la taxe d'aménagement à 12,4 % dans les secteurs 1AUb « Le Pommier » et « Le Bois » du P.L.U. ;

Vu la délibération du conseil municipal n° 2017-11-95 du 02 novembre 2017, fixant le taux de la part communale de la taxe d'aménagement à 11,1 % dans les secteurs Ua1 et Ua2 du P.L.U. ;
Vu la délibération du conseil municipal n° 2019-11-75 du 28 novembre 2019, fixant le taux de la part communale de la taxe d'aménagement à 11,1 % notamment dans le secteur Ub du P.L.U. ;
Vu la délibération du conseil municipal n° 2020-06-42 du 18 juin 2020, fixant le taux de la part communale de la taxe d'aménagement à 11,1 % dans le secteur Ur2 du P.L.U. ;

Considérant que la révision n° 3 du P.L.U. ouvre un droit à construire dans les secteurs Ua1, Ua2, Ub, Ubc, Ur1, Ur2, 1AUb et 1AUc, constituant ainsi un important foncier mutable qui permet une densification conséquente du tissu urbain ;

Considérant qu'il est nécessaire que l'offre d'équipements publics soit en cohérence avec le développement du territoire communal ;

Considérant que l'article L. 331-15 du Code de l'urbanisme prévoit que le taux de la part communale de la taxe d'aménagement puisse être augmenté jusqu'à 20% dans certains secteurs, si la réalisation de travaux substantiels de voirie ou de réseaux ou la création d'équipements publics généraux est rendue nécessaire en raison de l'importance des constructions nouvelles édifiées dans ces secteurs ;

Considérant qu'il ne peut être mis à la charge des constructeurs que le coût des équipements publics à réaliser pour répondre aux besoins des futurs habitants des constructions à édifier dans ces secteurs ou, lorsque la capacité des équipements excède ces besoins, la fraction du coût proportionnelle à ceux-ci ;

Considérant que les secteurs Ua1, Ua2, Ub, Ubc, Ur1, Ur2, 1AUb et 1AUc du P.L.U. constituent des zones à forts enjeux urbains et nécessitent, en raison de leur potentiel de densification, la réalisation de travaux d'équipements publics conséquents et coûteux, notamment pour augmenter la capacité d'accueil de l'école maternelle et élémentaire et pour relocaliser les équipements associatifs et sportifs supprimés par la construction prochaine d'un collège ;

Considérant que la réalisation de l'extension de l'école maternelle et élémentaire présente un coût chiffré à environ 3 000 000 € ;

Considérant que les travaux de relocalisation des locaux de la MJC, des locaux et terrains de football et tennis, présentent un coût estimatif d'environ 4 755 000 € ;

Considérant que la maîtrise de l'urbanisation passe par la maîtrise des équipements publics nécessaires au fonctionnement de la commune, notamment par la maîtrise de leur financement ;

Vu la délibération du conseil municipal n° 2021-03-08 du 04 mars 2021, fixant le taux de la part communale de la taxe d'aménagement à 20 % dans les secteurs Ua1, Ua2, Ub, Ubc, Ur1, Ur2 du P.L.U. ;

Vu la délibération du conseil municipal n° 2021-10-02 du 07 octobre 2021, fixant le taux de la part communale de la taxe d'aménagement à 20 % dans les secteurs 1AUb et 1AUc du P.L.U. ;

Vu le décret n° 2021-1452 du 04 novembre 2021, disposant en son article 1^{er} que les secteurs de territoire infra-communal pour lesquels un taux de taxe d'aménagement spécifique est applicable, « *sont définis par référence au plan cadastral* ». Cet article précise que les secteurs peuvent être délimités :

- « Par unité de découpage cadastral, c'est-à-dire par section cadastrale entière » ou,
- « Par unité foncière cadastrale, c'est-à-dire par parcelle » ;

Considérant que le décret précité rend nécessaire la précision relative à la désignation des sections ou parcelles composant le secteur considéré ;

Considérant qu'il convient de modifier le formalisme des délibérations susvisées n° 2021-03-08 du 04 mars 2021 et n° 2021-10-02 du 07 octobre 2021, en y ajoutant la référence aux documents cadastraux en vigueur selon les modalités définies par le décret précité ;

**LE CONSEIL MUNICIPAL
ENTENDU L'EXPOSE DE MONSIEUR LE MAIRE
APRES AVOIR DELIBERE,
A L'UNANIMITE**

Envoyé en préfecture le 30/11/2021

Reçu en préfecture le 30/11/2021

Affiché le

SLO

ID : 074-217402296-20211125-2021112501-DE

INSTITUE pour la part communale de la taxe d'aménagement, un taux de 20 %, dans les secteurs Ua1, Ua2, Ub, Ubc, Ur1, Ur2, 1AUb et 1AUc du P.L.U., en remplacement des taux précédemment institués par les délibérations susvisées n° 2016-11-99 du 17 novembre 2016, n° 2016-11-100 du 17 novembre 2016, n° 2016-11-101 du 17 novembre 2016, n° 2016-11-103 du 17 novembre 2016, n° 2017-11-95 du 02 novembre 2017, n° 2019-11-75 du 28 novembre 2019 et n° 2020-06-42 du 18 juin 2020.

Ces secteurs sont constitués des parcelles cadastrales listées dans le tableau annexé à la présente.

PRECISE que la présente délibération annule et remplace les délibérations n° 2021-03-08 du 04 mars 2021 et n° 2021-10-02 du 07 octobre 2021.

INDIQUE que la présente délibération sera annexée au dossier du P.L.U. à titre d'information.

PRECISE que la présente délibération est valable pour une période d'un an. Elle est reconduite de plein droit pour l'année suivante si une nouvelle délibération n'a pas été adoptée dans le délai prévu au premier alinéa de l'article L.331-14 du Code de l'urbanisme.

AINSI FAIT ET DELIBERE

Le Maire certifie exécutoire du présent acte télétransmis en Sous-Préfecture de Saint-Julien en Genevois.

Publié ou notifié le :

Le Maire,
Gabriel DOUBLET



Préfecture de la Haute-Savoie
SGCD / Pôle accueil courrier

- 2 NOV. 2022

ARRIVEE

4



Préfecture de la Haute-Savoie
SGOD / Pôle accueil courrier

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS - 7 SEP. 2022
DU CONSEIL MUNICIPAL**

ARRIVEE
5

Le sept juillet deux mille vingt-deux, le Conseil Municipal de SAINT-CERGUES (Haute-Savoie), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie sous la présidence de M. Gabriel DOUBLET, Maire.

Présidence : Monsieur Gabriel DOUBLET, Maire

Secrétaire de séance : Madame Danielle COTTET

Présents : Mesdames, Messieurs Gabriel DOUBLET, Danielle COTTET, Robert BOSSON, Pascale BURNIER, Catherine MOUCHET, Gabriel LYONNET, Brigitte SOFI, Giovanni LEONE DE MAGISTRIS, Alain BARATAY, Marie-Christine BELLUZZO, Jean-Michel RAVEL, Guylaine PITTET, Sonia SABOUREAU-RASCAR, Jérôme LAYAT, Aurélie MARCHAND, Lucile COTTY, Laurent RUIZ.

Absent.e.s excus.é.es et représent.é.es : Madame, Messieurs Jean-Marc PEUTET représenté par Aurélie MARCHAND, Steve BONNARD représenté par Danielle COTTET, Séverine BALSAT représentée par Kris AILLAUD, Bénédicte DONSIMONI représentée par Pascale BURNIER, Marie-Laure CHARDON représentée par Robert BOSSON, Yannick CHARVET par Marie-Christine BELLUZZO, David BOZON par Jean-Michel RAVEL, Jean COMBETTE par Gabriel DOUBLET.

Absente excusée : Natasha LAVY

Date de convocation du Conseil Municipal : 1^{er} juillet 2022

Lieu : Salle du Conseil Municipal – 963, Rue des Allobroges – 74140 Saint-Cergues

Nombre de conseillers : 27 **Quorum :** 14 **Présents et représentés :** 26

OBJET : **2. URBANISME**
 2.1. Documents d'urbanisme
 2.1.4. Autres

Délibération n°2022-07-04

Objet : Instauration de périmètres d'étude sur la commune de Saint-Cergues : zones résidentielles urbaines

Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment son article L-2121-29,

Vu le Code de l'Urbanisme, notamment les articles L. 424-1 et R. 424-24,

Vu la délibération n°2016-07-55 du Conseil municipal de Saint-Cergues en date du 07 juillet 2016 portant approbation de la révision n°3 du Plan Local d'Urbanisme (PLU), ayant fait l'objet des procédures suivantes :

- Révision allégée approuvée le 21/04/2020
- Modification simplifiée le 28/11/2019
- Modification de droit commun le 12/03/2020
- Modification simplifiée le 01/07/2021
- Modification simplifiée 3 (En cours)

Vu la délibération n°2021-0112 du 15 septembre 2021 du conseil communautaire approuvant le nouveau SCOT d'Annemasse Agglo,

Vu les périmètres d'étude joints à la présente délibération (carte graphique et liste des parcelles),

Considérant que les zones urbaines résidentielles de la commune constituent des secteurs stratégiques pour la commune et qu'il convient, par conséquent, d'engager une réflexion sur leur qualité urbaine, paysagère et architecturale, dès lors qu'un projet d'aménagement y apparaît nécessaire ;

Considérant que certains projets de construction pourraient être le lieu d'opérations immobilières incohérentes ou disproportionnées et susceptibles de compromettre ou de rendre plus onéreuse l'exécution du projet urbain global du bourg et des ses hameaux, compte tenu de leurs caractéristiques ;

Considérant que l'équilibre du développement de la commune est fragilisé par les mutations urbaines et par les tensions du marché foncier et qu'il convient de consolider le projet urbain défini dans le projet d'aménagement et développement durables de Saint-Cergues et le nouveau SCOT approuvé le 15 septembre 2021 qui conforte Saint-Cergues comme « bourg »,

Considérant que la commune doit : trouver sa place dans l'armature territoriale, limiter la consommation foncière en privilégiant un renouvellement urbain contrôlé qui se soucie de protéger ses patrimoines bâtis et paysagers, éviter des densités inadaptées au regard des fonctionnalités et de l'organisation à des déplacements et des équipements publics, accompagner l'accroissement du nombre d'habitants tout en veillant à augmenter la qualité de vie et une ville plus « verte »,

Considérant que, dans l'intérêt général, des études préalables à toutes opérations d'aménagement doivent être menée, a minima sur les périmètres des zones urbaines résidentielles les plus susceptibles de connaître des mutations, à savoir les secteurs désignés au sein de l'enveloppe urbaine des zones Ub, Ubc, Uc, Ucn Ucg, Uh et Up (voir également la carte graphique et la liste des parcelles concernées en annexe),

Considérant, de ce fait, que ces études urbaines permettront à la collectivité d'acter un projet urbain cohérent et à termes, à une évolution des règles du PLU et la mise en place d'outils spécifiques d'urbanisme,

**LE CONSEIL MUNICIPAL
ENTENDU L'EXPOSE DE MONSIEUR LE MAIRE
APRES AVOIR DELIBERE,
A L'UNANIMITE**

APPROUVE le principe de la prise en considération d'un projet d'aménagement et del'institution, à cet effet, de périmètres d'étude sur l'ensemble des secteurs délimités selon

les plans joints à la présente délibération et définis en commissions de travail des 20 avril et 18 mai 2022.

DECIDE que la procédure de sursis à statuer pourra être appliquée à toute demande d'autorisation de travaux, construction ou installation à l'intérieur desdits périmètres.

La présente délibération cessera de produire des effets si, dans un délai de dix ans à compter de son entrée en vigueur, la réalisation d'une opération d'aménagement n'a pas été engagée.

La présente délibération sera annexée au plan local d'urbanisme et mise à disposition du public aux horaires habituels d'ouverture de la mairie.

La présente délibération sera affichée en mairie pendant un mois et fera l'objet d'une mention en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département de la Haute-Savoie, conformément aux termes de l'article R. 424-24 du Code de l'Urbanisme.

Monsieur le Maire ou son représentant sont autorisés à effectuer toutes les formalités administratives, techniques ou financières, nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à signer tout document utile à cet effet.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

AINSI FAIT ET DELIBERE

Le Maire certifie exécutoire du présent acte télétransmis en Sous-Préfecture de Saint-Julien en Genevois.

Préfecture de la Haute-Savoie
SGCD / Pôle accueil courrier

Publié ou notifié le :

- 7 SEP. 2022

ARRIVEE
5

Madame Danielle COTTET
Secrétaire de séance



Le Maire,
Gabriel DOUBLET



Annexe à la délibération n° 2022-07-XX du 07 juillet 2022, portant sur l'insta
d'études sur les zones urbaines résidentielles

Envoyé en préfecture le 09/08/2022
Reçu en préfecture le 09/08/2022
Affiché le 
ID : 074-217402296-20220707-20220704ANNEXE-DE

Liste des parcelles concernées

section	n°								
A	103	682	957	1229	1975	2493	2627	2719	2920
	105	683	958	1230	1978	2496	2628	2720	2921
	107	687	959	1231	1981	2497	2629	2721	2922
	108	690	960	1583	1982	2498	2630	2722	3005
	109	694	961	1589	1985	2499	2631	2723	3006
	207	695	962	1592	1986	2501	2632	2724	3007
	209	696	963	1595	1987	2502	2639	2725	3008
	213	697	964	1615	1989	2503	2640	2726	3009
	214	699	965	1616	1990	2504	2641	2727	3023
	215	700	966	1618	1997	2514	2643	2742	3024
	406	701	968	1619	2000	2515	2644	2751	3036
	407	702	969	1620	2017	2518	2645	2752	3044
	408	703	970	1621	2051	2521	2646	2757	3045
	503	708	971	1673	2052	2522	2647	2758	3050
	504	867	972	1693	2094	2523	2648	2759	3051
	505	892	973	1718	2126	2524	2650	2760	3052
	551	893	974	1725	2139	2525	2660	2762	3053
	552	897	975	1744	2140	2526	2669	2763	3054
	553	906	976	1746	2143	2527	2670	2764	3055
	555	910	977	1747	2144	2533	2673	2765	3056
	563	911	979	1749	2145	2535	2677	2766	3057
	622	912	980	1770	2147	2559	2678	2767	3058
	623	913	981	1771	2148	2561	2679	2768	3059
	624	914	982	1782	2168	2562	2680	2769	3060
	631	915	983	1788	2169	2563	2681	2770	3061
	632	916	984	1834	2170	2564	2682	2782	3062
	633	917	985	1837	2171	2579	2683	2800	3063
	638	918	986	1879	2172	2580	2684	2804	3064
	639	931	987	1880	2186	2581	2685	2805	3078
	640	932	988	1881	2187	2582	2686	2806	3079
	641	933	989	1903	2190	2583	2687	2807	3080
	642	935	994	1914	2191	2584	2689	2808	3143
	643	936	995	1921	2192	2586	2690	2829	3144
	648	937	996	1922	2193	2587	2691	2831	3152
	649	938	997	1946	2206	2588	2692	2832	3153
	650	939	998	1948	2207	2589	2694	2833	3154
	651	940	1210	1951	2208	2590	2703	2844	3171
	652	941	1219	1953	2216	2594	2706	2847	3173
	661	948	1221	1967	2217	2595	2708	2870	3208
	662	949	1222	1968	2226	2596	2710	2878	3209
	663	950	1223	1969	2233	2597	2713	2879	
	674	951	1224	1970	2243	2598	2714	2912	
	678	952	1225	1971	2244	2616	2715	2915	
	679	953	1226	1972	2274	2618	2716	2916	
	680	955	1227	1973	2276	2619	2717	2918	
	681	956	1228	1974	2467	2623	2718	2919	

section

B

n°		
153	2159	2887
154	2160	2888
155	2161	2889
161	2207	2890
167	2353	2909
168	2356	2911
170	2357	2913
171	2358	2914
173	2360	2915
174	2361	2917
175	2372	2954
378	2373	2955
403	2374	2956
1267	2738	2957
1390	2739	2958
1391	2793	2959
1401	2794	2960
1525	2795	3027
1705	2796	3028
1717	2797	3029
1718	2852	
1719	2853	
1720	2854	
1786	2855	
1789	2856	
1804	2857	
1806	2858	
1809	2859	
1960	2860	
2001	2861	
2002	2862	
2004	2864	
2007	2865	
2084	2866	
2085	2867	
2086	2868	
2087	2869	
2088	2870	
2089	2871	
2090	2874	
2091	2875	
2092	2876	
2093	2877	
2094	2878	
2095	2879	
2150	2881	
2151	2883	
2156	2884	
2157	2885	
2158	2886	

Envoyé en préfecture le 09/08/2022

Reçu en préfecture le 09/08/2022

Affiché le

SLO

ID : 074-217402296-20220707-20220704ANNEXE-DE

Envoyé en préfecture le 09/08/2022

Reçu en préfecture le 09/08/2022

Affiché le

SLO

ID : 074-217402296-20220707-20220704ANNEXE-DE

section

n°

C

1	502	2565	2874	3408	3893		
2	503	2569	2875	3410	3894	4162	4273
4	600	2579	2883	3412	3895	4163	4274
5	663	2581	2887	3448	3896	4167	4275
6	805	2616	2888	3449	3897	4168	4277
149	806	2617	2889	3477	3898	4169	4278
153	808	2656	2890	3479	3899	4170	
154	809	2657	2891	3485	3900	4171	
277	810	2658	2892	3488	3915	4172	
278	811	2659	2893	3490	3917	4173	
284	812	2660	2894	3492	3918	4174	
286	813	2688	2895	3495	3944	4175	
294	814	2689	2896	3523	3946	4176	
295	815	2690	2897	3524	3948	4177	
298	818	2691	2898	3525	3950	4185	
304	821	2692	2900	3526	4004	4186	
305	823	2693	2902	3527	4014	4187	
306	1817	2694	2903	3529	4016	4188	
308	1875	2695	2977	3530	4019	4189	
312	2145	2696	3134	3537	4021	4190	
317	2190	2697	3135	3539	4028	4191	
318	2237	2698	3136	3582	4030	4192	
319	2238	2699	3137	3583	4032	4193	
320	2262	2700	3155	3584	4041	4194	
321	2263	2703	3156	3585	4042	4195	
322	2271	2705	3178	3586	4045	4196	
323	2310	2708	3201	3587	4047	4197	
324	2319	2708	3202	3588	4048	4198	
334	2351	2712	3205	3634	4058	4199	
341	2352	2713	3207	3708	4059	4200	
342	2353	2714	3208	3709	4060	4201	
345	2365	2715	3209	3712	4071	4202	
349	2366	2746	3235	3713	4073	4203	
356	2390	2747	3236	3771	4075	4204	
357	2396	2750	3241	3773	4077	4205	
358	2397	2756	3286	3774	4081	4206	
359	2410	2757	3326	3777	4082	4207	
366	2469	2775	3329	3798	4145	4242	
368	2471	2776	3387	3799	4146	4245	
369	2473	2793	3388	3800	4147	4246	
371	2477	2800	3389	3801	4148	4247	
372	2497	2801	3390	3802	4149	4248	
440	2500	2802	3391	3803	4150	4249	
441	2542	2823	3392	3804	4151	4250	
442	2545	2849	3393	3862	4152	4251	
443	2551	2857	3394	3878	4154	4253	
454	2552	2870	3395	3879	4157	4254	
499	2556	2871	3396	3880	4158	4255	
500	2561	2872	3397	3881	4159	4256	
501	2563	2873	3405	3892	4160	4257	

**MAIRIE
DE SAINT-CERGUES
(Haute-Savoie)**

Nombre de conseillers

En exercice 23

Présents 17

Votants : 22

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille seize, le 08 septembre, le Conseil Municipal de SAINT-CERGUES (Haute-Savoie), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie sous la présidence de M. Gabriel DOUBLET, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 01 septembre 2016

PRESENTS : Mmes MM. G. DOUBLET - D. COTTET – R. BOSSON - M. BRIFFAUD – J-M. PEUTET – P. BURNIER - C. SCHNEIDER – J. CREDOZ – M.C. BALSAT – J.M. COMBETTE - F. MOUCHET - G. LEONE DE MAGISTRIS – B. DONSIMONI - A. BARATAY – M. WIRTH – C. MOUCHET – F. SOUFFLET –

ABSENT : S. BONNARD

PROCURATION : E. FEVRIER à C. MOUCHET, B. SOFI à D. COTTET, G. LYONNET à F. MOUCHET, K. AILLAUD à G. DOUBLET, A. ZAMENGO à M.C. BALSAT

Secrétaire de séance : Françoise MOUCHET

Délibération : 2016-09-64

OBJET : Mise en place du droit de préemption urbain suite à l'approbation de la révision générale n°3 du plan local d'urbanisme (P.L.U.)

M. le Maire expose au Conseil Municipal :

L'article L211-1 du Code de l'urbanisme offre la possibilité aux communes dotées d'un PLU (Plan Local d'Urbanisme) approuvé, d'instituer un droit de préemption :

- sur tout ou partie des zones urbaines et des zones d'urbanisation future délimitées par ce plan,
- dans les périmètres de protection rapprochée de prélèvement d'eau destinée à l'alimentation des collectivités humaines définis en application de l'article L. 1321-2 du code de la santé publique,
- dans les zones et secteurs définis par un plan de prévention des risques technologiques en application de l'article L. 515-16 du code de l'environnement,
- dans les zones soumises aux servitudes prévues au II de l'article L. 211-12 du même code,
- ainsi que sur tout ou partie de leur territoire couvert par un plan de sauvegarde et de mise en valeur rendu public ou approuvé en application de l'article L. 313-1 lorsqu'il n'a pas été créé de zone d'aménagement différé ou de périmètre provisoire de zone d'aménagement différé sur ces territoires.

Ce droit de préemption permet à la commune de mener une politique foncière en vue de la réalisation, dans l'intérêt général, d'actions ou d'opérations d'aménagement répondant aux objets définis à l'article L.300-1 du Code de l'urbanisme, à l'exception de ceux visant à sauvegarder ou à mettre en valeur les espaces naturels.

Ce droit peut être exercé pour constituer des réserves foncières en vue de permettre la réalisation des dites actions ou opérations d'aménagement (L210-1 du Code de l'urbanisme).

Suite à l'approbation du PLU le 7 juillet 2016, la commune souhaite instituer un droit de préemption urbain sur les zones U et AU de ce plan.

Le conseil municipal :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2121-24 et L2122-22,

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L 210-1, L 211-1 et suivants, L 213-1 et suivants, L 300-1, R 211-1 et suivants,

Vu la délibération prise pour approuver la révision du PLU,

Considérant l'intérêt pour la commune d'instaurer ce droit de préemption urbain sur les zones urbaines ou à urbaniser du territoire communal, lui permettant de mener à bien sa politique foncière,

LE CONSEIL MUNICIPAL
ENTENDU L'EXPOSE DE MONSIEUR LE MAIRE
APRES AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE,

DECIDE D'INSTITUER le droit de préemption urbain sur les secteurs suivants (et tels qu'ils figurent au plan Annexe du PLU) :

- zones urbaines : Ua, Ub/Ubc, Uc/Ucn/Ucg, Uh, Up/Up1, Ue, Ur, Ux, Uz
- zones à urbaniser : 1AUb, 1AUc, 1AUxa, 1AUxb, 1AUxm, 2AU

du Plan Local d'Urbanisme approuvé par délibération en date du 07/07/2016 ;

RAPPELLE que le Maire possède délégation du conseil municipal pour exercer au nom de la commune, le droit de préemption urbain.

PRECISE que le nouveau droit de préemption urbain entrera en vigueur le jour où la présente délibération sera exécutoire, c'est-à-dire aura fait l'objet d'un affichage en mairie (affichage pendant un mois) et d'une mention dans deux journaux diffusés dans le département. Les effets juridiques attachés à la présente délibération ont pour point de départ l'exécution de l'ensemble des formalités précitées. La date à prendre en compte pour l'affichage étant celle du premier jour où il est effectué.

Le périmètre d'application du Droit de Préemption Urbain est annexé au dossier de PLU conformément à l'article R151-52 du Code de l'urbanisme.

Une copie de la délibération et de ce plan seront transmis :

- à M. le Préfet,
- à M. le Directeur Départemental des services fiscaux,
- à M. le Président du conseil supérieur du notariat,
- à la chambre départementale des notaires,
- au barreau constitué près du tribunal de grande instance,

- au greffe du même tribunal,
- à la Communauté de Communes du Bas Chablais.

Cette délibération sera également publiée dans le recueil des actes règlementaires.

Un registre sur lequel seront transcrites toutes les acquisitions réalisées par voie de préemption ainsi que l'affectation définitive de ces biens sera ouvert en mairie et mis à la disposition du public conformément à l'article L.213-13 du Code de l'urbanisme.

AINSI FAIT ET DELIBERE

Le Maire certifie exécutoire du présent acte télétransmis en Sous-Préfecture de Saint-Julien en Genevois

Publié ou notifié le :

Le Maire,
Gabriel DOUBLET



**PRÉFET
DE LA HAUTE-SAVOIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction départementale des territoires
Service transition énergétique et mobilités
Cellule déplacements

Le préfet de la Haute-Savoie

Annecy, le **30 MARS 2021**

Chevalier de la Légion d'honneur
Chevalier de l'ordre national du Mérite

Arrêté n° DDT-2021-0496

portant modification du classement sonore des infrastructures de transport terrestre du département de Haute-Savoie – réseau routier

VU le code de l'environnement, et notamment ses articles L 571-10 et R 571-32 à R 571-43 relatifs au classement sonore des infrastructures de transports terrestres ;

VU le code de la construction et de l'habitation, et notamment ses articles R 111-4-1, R 111-23-1 à R 111-23-3 ;

VU le code de l'urbanisme, et notamment ses articles R 153-18 et R 151-53-5e ;

VU l'arrêté interministériel du 30 mai 1996 relatif aux modalités de classement des infrastructures de transports terrestres et à l'isolement acoustique des bâtiments d'habitation dans les secteurs affectés par le bruit modifié par l'arrêté du 23 juillet 2013 ;

VU les arrêtés interministériels du 25 avril 2003 relatifs à la limitation du bruit dans les établissements d'enseignement, de santé et dans les hôtels ;

VU l'arrêté interministériel du 23 juillet 2013 modifiant l'arrêté du 30 mai 1996 relatif aux modalités de classement des infrastructures de transports terrestres et à l'isolement acoustique des bâtiments d'habitation dans les secteurs affectés par le bruit ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de M. Alain ESPINASSE, préfet, en qualité de préfet de la Haute-Savoie ;

VU l'arrêté préfectoral fixant le classement sonore des infrastructures des transports terrestres dans le département de la Haute-Savoie - réseau routier - adopté le 19 août 2020 ;

15 rue Henry-Bordeaux
74998 Annecy cedex 9
Tél. : 04 50 33 60 00
Mél. : prenom.nom@haute-savoie.gouv.fr
www.haute-savoie.gouv.fr

1/2

CONSIDERANT les changements de dénomination du chemin des Platons et de l'Impasse Doucet sur la commune de Scientrier ;

CONSIDERANT la modification de limitation de vitesse des voies concernées par le classement sonore sur la commune de Rumilly, entraînant une modification du classement sonore ;

CONSIDERANT la suppression des communes de Bluffy, Cervens, Habère-Poche et Peillonex de la liste des communes concernées (annexe 5), aucune des voies de leur territoire n'étant visée par le classement sonore ;

CONSIDERANT l'ajout des communes de Minzier et Jonzier-Epagny à la liste des communes concernées (annexe 5), ces communes étant touchées par le classement sonore de la RD992 ;

SUR proposition de Mme la secrétaire générale de la préfecture ;

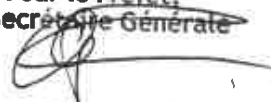
ARRÊTE

Article 1er : Les annexes 3, 4 et 5 de l'arrêté n°DDT-2020-1036 du 19 août 2020 portant révision du classement sonore des infrastructures de transport terrestre du département de la Haute-Savoie sont modifiées.

Article 2 : Les autres annexes ainsi que le corps de l'arrêté demeurent inchangés.

Article 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification (saisine possible par voie dématérialisée à l'adresse internet : www.telerecours.fr comprenant l'accès à « Télerecours citoyens »). Il peut, dans ce même délai, faire l'objet d'un recours administratif (gracieux et/ou hiérarchique - articles L410-1, L411-1, L411-2 et suivants du Code des relations entre le public et l'administration). Le silence gardé par l'administration pendant deux mois vaut décision implicite de rejet. Suivant la date de décision explicite ou implicite de rejet, le recours contentieux visé au paragraphe précédent peut être introduit devant le tribunal administratif dans les conditions qui y sont précisées.

Article 4 : Mme la secrétaire générale de la préfecture et M. le directeur départemental des territoires, les maires des communes de Rumilly, Minzier et Jonzier-Epagny sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Le Préfet,
Pour le Préfet,
La Secrétaire Générale

Florence GOUACHE



PRÉFET DE LA HAUTE-SAVOIE

Direction départementale
des territoires

Service transition énergétique et mobilités

Cellule déplacements

Références : cd/cr

Annecy, le **19 AOUT 2020**

LE PRÉFET DE LA HAUTE-SAVOIE
Officier de la Légion d'honneur
Officier de l'ordre national du Mérite

ARRÊTÉ N° DDT-2020-1036

portant révision du classement sonore des infrastructures de transport terrestre du département de Haute-Savoie – réseau routier

VU le code de l'environnement, et notamment ses articles L 571-10 et R 571-32 à R 571-43 relatifs au classement sonore des infrastructures de transports terrestres ;

VU le code de la construction et de l'habitation, et notamment ses articles R 111-4-1, R 111-23-1 à R 111-23-3 ;

VU le code de l'urbanisme, et notamment ses articles R 153-18 et R 151-53-5° ;

VU l'arrêté interministériel du 30 mai 1996 relatif aux modalités de classement des infrastructures de transports terrestres et à l'isolement acoustique des bâtiments d'habitation dans les secteurs affectés par le bruit modifié par l'arrêté du 23 juillet 2013 ;

VU les arrêtés interministériels du 25 avril 2003 relatifs à la limitation du bruit dans les établissements d'enseignement, de santé et dans les hôtels ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU l'arrêté interministériel du 23 juillet 2013 modifiant l'arrêté du 30 mai 1996 relatif aux modalités de classement des infrastructures de transports terrestres et à l'isolement acoustique des bâtiments d'habitation dans les secteurs affectés par le bruit ;

VU le décret du 3 novembre 2016 portant nomination de M. Pierre LAMBERT, préfet, en qualité de préfet de la Haute-Savoie ;

VU les arrêtés préfectoraux fixant le classement sonore des infrastructures des transports terrestres dans le département de la Haute-Savoie -réseau routier- adoptés les 11 juillet 2011, 18 juillet 2011, 18 août 2011, 6 septembre 2011, 19 septembre 2011, 6 octobre 2011, 20 octobre 2011, 4 mars 2015, 2 décembre 2015, 13 mai 2016, 17 août 2016, 27 avril 2017 ;

15 rue Henry-Bordeaux - 74998 Annecy cedex 9
téléphone : 04 50 33 78 00 – télécopie : 04 50 27 96 09 – courriel : ddt@haute-savoie.gouv.fr
internet : www.haute-savoie.gouv.fr
horaires d'ouverture : 8 h 30 – 12 h 00 / 13 h 30 – 17 h 00 (16 h 00 le vendredi)

VU la consultation des communes sur le projet d'arrêté du 17 décembre 2019 au 17 mars 2020, interrompue le 13 mars 2020 par l'ordonnance n° 2020-306 du 25 mars 2020 relative à la prorogation des délais échus pendant la période d'urgence sanitaire et à l'adaptation des procédures pendant cette même période ;

VU la consultation des communes sur le projet d'arrêté du 9 au 29 juin 2020 ;

SUR proposition de Mme la secrétaire générale de la préfecture ;

A R R Ê T E

Article 1 : Le présent arrêté abroge et remplace les dispositions citées pour les infrastructures routières dans les arrêtés préfectoraux susvisés, les dispositions pour les infrastructures ferroviaires restant en vigueur.

Article 2 : Les dispositions de l'arrêté interministériel du 30 mai 1996 modifié par celles de l'arrêté du 23 juillet 2013 sont applicables aux abords du tracé des infrastructures routières dans le département de la Haute-Savoie mentionnées dans les annexes 1 à 4.

- annexe 1 : réseau autoroutier
- annexe 2 : réseau national
- annexe 3 : réseau départemental
- annexe 4 : réseau communal

Les communes concernées par le présent arrêté sont mentionnées dans le tableau joint en annexe 5.

Une représentation cartographique de ce classement est disponible sur le site internet des Services de l'État en Haute-Savoie :

<http://www.haute-savoie.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-risques-naturels-et-technologiques/Bruit-des-transports/Classement-sonore-des-infrastructures-de-transports-terrestres>

Elle a un caractère illustratif et seul le texte du présent arrêté fait foi.

Article 3 : Les tableaux en annexes 1 à 4 donnent, pour chacun des tronçons d'infrastructures mentionnés, le classement dans une des cinq catégories définies dans l'arrêté du 30 mai 1996 modifié, la largeur des secteurs affectés par le bruit de part et d'autre de ces tronçons ainsi que le type de tissu urbain.

Cette largeur est mesurée, pour les infrastructures routières, à partir du bord extérieur de la chaussée la plus proche.

Article 4 :

Les bâtiments d'habitation, les bâtiments d'enseignement, les bâtiments de santé, de soins et d'action sociale ainsi que les bâtiments d'hébergement à caractère touristique à construire dans les secteurs affectés par le bruit mentionnés à l'article 2 doivent présenter un isolement acoustique minimum contre les bruits extérieurs conformément à l'article R 571-43 du code de l'environnement.

Pour les bâtiments d'habitation, l'isolement acoustique minimum est déterminé selon les articles 7 à 12 de l'arrêté du 23 juillet 2013 susvisé modifiant l'arrêté du 30 mai 1996.

Pour les bâtiments d'enseignement, de santé et les hôtels, l'isolement acoustique minimum est déterminé selon les arrêtés du 25 avril 2003 susvisés.

Article 5 :

Les niveaux sonores que les constructeurs sont tenus de prendre en compte pour la détermination de l'isolation acoustique des bâtiments à construire inclus dans les secteurs affectés par le bruit définis à l'article 2 sont :

Catégorie	Niveau sonore au point de référence, en période diurne (en dB(A))	Niveau sonore au point de référence, en période nocturne (en dB(A))
1	83	78
2	79	74
3	73	68
4	68	63
5	63	58

Ces niveaux sonores sont évalués en des points de référence situés, conformément à la norme NF S 31-130 « Cartographie du bruit en milieu extérieur », à une hauteur de 5 m au-dessus du plan de roulement et :

- pour les rues en U, à 2 m de la ligne moyenne des façades,
- pour les tissus ouverts à une distance de 10 m de l'infrastructure, mesurée à partir du bord de chaussée le plus proche, augmentés de 3 dB(A) par rapport à la valeur en champ libre pour les tissus ouverts afin d'être équivalents à un niveau en façade. L'infrastructure est considérée comme rectiligne, à bords dégagés, placée sur un sol horizontal réfléchissant.

Article 6 :

Le présent arrêté sera annexé au plan local d'urbanisme par le maire de chaque commune visée à l'article 2 (annexe 5) ou par l'autorité compétente en matière d'urbanisme si la commune a délégué sa compétence en matière d'urbanisme à un établissement public de coopération intercommunale.

Le périmètre des secteurs affectés par le bruit définis à l'article 2 sera reporté dans les documents graphiques du plan local d'urbanisme.

Article 7 :

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de l'État dans le département.

Article 8 :

Une copie de cet arrêté sera affichée en mairie des communes visées à l'article 2 (annexe 5) pendant une durée minimale d'un mois et au siège des établissements publics de coopération intercommunale compétents en matière de plan local d'urbanisme.

Article 9: Mme la secrétaire générale de la préfecture, M. le directeur départemental des territoires, les maires des communes concernées ainsi que les présidents d'EPCI compétents en matière d'urbanisme concernés, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Le préfet,
Pour le Préfet,
La Secrétaire Général.


Florence GOUACHE

Délais et voies de recours :

La présente décision peut faire l'objet d'un recours dans les deux mois qui suivent sa publication ou sa notification :

- * par la voie d'un recours administratif. L'absence de réponse dans le délai de deux mois fait naître une décision implicite de rejet, qui peut elle-même faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble (2 place de Verdun, BP 1135, 38022 Grenoble Cedex).
- * par la voie d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent.
- * par l'application informatique « télérecours citoyens » accessible via le site internet www.telerecours.fr.

Arrêté préfectoral N°DDT-2020-1036 du 19 août 2020 portant révision du classement sonore des infrastructures terrestres
Département de la Haute-Savoie

Annexe 1 – Réseau autoroutier

Nom tronçon	Débutant	Finissant	Tissu	Classement 2019	Largeur des Secteurs affectés par le bruit	Communes impactées par le classement
A40-1	Le Fayet	Passy	Tissu ouvert	2	250	Passy; St Gervais-Les-Bains; Domancy
A40-2	Passy	Sallanches	Tissu ouvert	2	250	Passy; Sallanches
A40-3	Sallanches	Cluses Est	Tissu ouvert	2	250	Sallanches; Magland; Cluses; Araches-Les-Frasse
A40-4	Cluses	Scionzier	Tissu ouvert	2	250	Cluses; Scionzier; nancy -sur-Cluses
A40-5	Scionzier	Bonneville Est	Tissu ouvert	2	250	Scionzier; Marnaz; Vougy; Bonneville; Ayse; Marignier
A40-6	Bonneville Est	Bonneville Ouest	Tissu ouvert	1	300	Bonneville; Saint-Pierre-en-Faucigny
A40-7	Bonneville	Scionzier	Tissu ouvert	1	300	Saint-Pierre-en-Faucigny; Arenthon; Scionzier
A40-8	Scionzier	Vallée verte	Tissu ouvert	1	300	Scionzier; Nangy; Contamine-sur-Arve
A40-9	Vallée verte	Annemasse	Tissu ouvert	1	300	Nangy; Arthaz-Pont-Notre-Dame; Vetraz-Monthoux; Monnetier-Mornex; Etrembières; Annemasse
A40-10	Annemasse	Etrembières	Tissu ouvert	1	300	Etrembières; Annemasse

A40-11	Etrembières	Archamps	Tissu ouvert	1	300	Gaillard; Etrembières; Monnetier-Mornex; Bossey; Collonges-sous-Salève; Archamps
A40-12	Archamps	St Julien en Genevois	Tissu ouvert	1	300	Archamps; Neydens; Saint-Julien-en-Genevois
A40-13	St Julien en Genevois	Eloise	Tissu ouvert	2	250	Saint-Julien-en-Genevois; Feigères; Viry; Chênex; Valleiry; Vulbens; Dingy-en-Vuache; Clarafond-Arcine
A40-14	Eloise	Bellegarde	Tissu ouvert	2	250	Clarafond-Arcine; St Germain-sur-Rhône; Eloise
A41-01	Limite département	Chapeiry		1	300	Saint-Félix; Alby-sur-Chéran; Chapeiry; Viuz-la-Chiésaz; Annecy; Montagny-les-Lanches
A41-02	Chapeiry	Seynod		1	300	Annecy; Montagny-les-Lanches; Chavanod
A41-03	Seynod	Metz-Tessy	Tissu ouvert	1	300	Annecy; Epagny Metz-Tessy
A41-04	Metz-Tessy	A410	Tissu ouvert	1	300	Epagny Metz-Tessy; Annecy; Fillière; Cuvat; Allonzier-la-caille; Villy-le-Pelloux
A41-05	A410	A40	Tissu ouvert	2	250	Villy-le-Pelloux; Allonzier-la-Caille; Cruseilles; Copponex; Saint-Blaise; Andilly; Présilly; Feigères; Beaumont; Neydens; Saint-Julien-en-Genevois
A41-06	St Julien en Genevois	Bardonnex	Tissu ouvert	1	300	Saint-Julien-en-Genevois
A411	Limite département	A40	Tissu ouvert	2	250	Etrembières; Gaillard
A411-A40	Limite Etrembières	Gaillard	Tissu ouvert	2	250	Etrembières; Gaillard; Annemasse
A410	A41	A40	Tissu ouvert	1	300	Villy-le-Pelloux; Charvonnex; Groisy; Fillière; Etaux; La Roche-sur-Foron; Cornier; Pers-Jussy; Arenthon; Scientrier

Arrêté préfectoral N°DDT-2020-1036 du 19 août 2020 portant révision du classement sonore des infrastructures terrestres
Département de la Haute-Savoie

Annexe 2 – Réseau national

Nom tronçon	Débutant	Finissant	Tissu	Classement 2019	Largeur des Secteurs affectés par le bruit	Communes impactées
RN205-1	carrefour de la Vigie	Tunnel Mont-Blanc	Tissu ouvert	3	100	Chamonix-Mont-Blanc
RN205-2	carrefour de la Vigie	les Bossons	Tissu ouvert	2	250	Chamonix-Mont-Blanc
RN205-3	Les Bossons	Les Houches	Tissu ouvert	3	100	Chamonix-Mont-Blanc; Les Houches
RN205-4	Les Houches	Viaduc Ste Marie	Tissu ouvert	3	100	Les Houches
RN205-5	Viaduc Ste Marie	limitation 70	Tissu ouvert	4	30	Les Houches
RN205-6	Les Brions	limitation 70	Tissu ouvert	3	100	Les Houches; Passy
RN205-7	Les Brions	limitation 50	Tissu ouvert	4	30	Passy
RN205-8	Limitation 70	limitation 50	Tissu ouvert	3	100	Passy
RN205-9	Limitation 70	A40	Tissu ouvert	3	100	Passy
RN205-10	A40	D13A	Tissu ouvert	3	100	Les Houches; Passy
RN205-11	Les Mouilles	Les Houches	Tissu ouvert	3	100	Les Houches

**Arrêté préfectoral N°DDT-2021-0496 du 30 mars 2021 portant révision du classement sonore des infrastructures terrestres
Département de la Haute-Savoie**

Annexe 3 – Réseau départemental

Norm tronçon	Débutant	Finissant	Tissu ouvert	Classement	Largeur des secteurs affectés par le bruit	Communes impactées
D1005-1	Limite département	300m nord chemin de la Planche	Tissu ouvert	3	100	Veigy-Foncenex
D1005-2	200m nord D35	300 m chemin de la Planche	Tissu ouvert	3	100	Veigy-Foncenex; Chens-sur-Léman
D1005-3	200 m nord D35	Agglomération Aubonne	Tissu ouvert	3	100	Chens-sur-Léman; Douvaine
D1005-4	Agglomération Aubonne	Agglomération Aubonne	Tissu ouvert	4	30	Douvaine
D1005-5	Agglomération Aubonne	Agglomération Douvaine	Tissu ouvert	3	100	Douvaine
D1005-6	Agglomération Douvaine	D1206	Tissu ouvert	4	30	Douvaine
D1005-7	D1206	Agglomération Douvaine	Tissu ouvert	3	100	Douvaine
D1005-8	Agglomération Douvaine	agglomération Massongy	Tissu ouvert	2	250	Douvaine; Massongy
D1005-9	agglomération Massongy	agglomération Massongy	Tissu ouvert	3	100	Massongy
D1005-10	agglomération Massongy	100m amont D342	Tissu ouvert	2	250	Massongy; Sciez
D1005-11	100m aval D342	100m amont D342	Tissu ouvert	3	100	Sciez
D1005-12	100m aval D342	agglomération Sciez	Tissu ouvert	2	250	Sciez
D1005-13	agglomération Sciez	D1	Tissu ouvert	3	100	Sciez
D1005-14	D1	agglomération Bonnatrait	Tissu ouvert	2	250	Sciez
D1005-15	agglomération Bonnatrait	agglomération Bonnatrait	Tissu ouvert	3	100	Sciez
D1005-16a	agglomération Bonnatrait	2 * 2 voies	Tissu ouvert	2	250	Sciez
D1005-16	2*2 voies	D2005	Tissu ouvert	2	250	Sciez; Margencel; Anthy-sur-Léman
D1005-17	D903	D2005	Tissu ouvert	2	250	Margencel; Anthy-sur-Léman; Allinges; Thonon-les-Bains
D1005-18	D903	D12	Tissu ouvert	2	250	Thonon-les-Bains; Allinges
D1005-19	D12	Echangeur sortie 2	Tissu ouvert	2	250	Thonon-les-Bains; Allinges
D1005-20	Echangeur sortie 2	D2005	Tissu ouvert	2	250	Thonon-les-Bains; Marin
D1005-21	D2005	Limitation 70	Tissu ouvert	2	250	Thonon-les-Bains; Marin; Publier
D1005-22	limitation 70	rue des fourches	Tissu ouvert	3	100	Publier
D1005-23	rue des Fourches	agglomération Amphion les Bains	Tissu ouvert	3	100	Publier
D1005-24	agglomération Amphion les Bains	agglomération Evian	Tissu ouvert	3	100	Publier; Evian-les-Bains
D1005-25	agglomération Evian	D24	Tissu ouvert	3	100	Evian-les-Bains

Norm tronçon	Débutant	Finissant	Tissu ouvert	Classement	Largeur des secteurs affectés par le bruit	Communes impactées
D1005-26	D24	agglomération Petite Rive	Tissu ouvert	4	30	Evian-les-Bains; Neuvecelle; Maxilly-sur-Léman
D1005-27	agglomération Petite Rive	agglomération Torrent	Tissu ouvert	3	100	Maxilly-sur-Léman
D1005-28	agglomération Torrent	agglomération Torrent	Tissu ouvert	4	30	Maxilly-sur-Léman; Lugrin
D1005-29	agglomération Torrent	agglomération Tourronde	Tissu ouvert	3	100	Lugrin
D1005-30	agglomération Tourronde	agglomération Tourronde	Tissu ouvert	4	30	Lugrin
D1005-31	agglomération Tourronde	agglomération Meillerie	Tissu ouvert	3	100	Lugrin
D1005-32	agglomération Meillerie	agglomération Meillerie	Tissu ouvert	4	30	Lugrin; Meillerie
D1005-33	agglomération Meillerie	agglomération Locum	Tissu ouvert	3	100	Meillerie
D1005-34	agglomération Locum	agglomération Locum	Tissu ouvert	4	30	Meillerie; Saint-Gingolph
D1005-35	agglomération Locum	agglomération Bret	Tissu ouvert	3	100	Saint-Gingolph
D1005-36	agglomération Bret	agglomération Bret	Tissu ouvert	4	30	Saint-Gingolph
D1005-37	agglomération Bret	agglomération St Gingolph	Tissu ouvert	3	100	Saint-Gingolph
D1005-38	Limite département	agglomération St Gingolph	Tissu ouvert	4	30	Saint-Gingolph
D11-1	D21	limitation 70	Tissu ouvert	3	100	Evian-les-Bains
D11-2	rue de Fresnes	limitation 70	Tissu ouvert	3	100	Evian-les-Bains; Publier
D11-3	rue de Fresnes	agglomération Avulligoz	Tissu ouvert	3	100	Publier
D11-4	D61	agglomération Avulligoz	Tissu ouvert	4	30	Publier
RD1201 bretelle						
Sortie S	D1201	Voie de Metz	Tissu ouvert	4	30	Metz-Tessy
D1201_ déviation	giratoire D172	Rebranchement ancienne D1201	Tissu ouvert	3	100	Pringy; Annecy; Epagny Metz-Tessy
D1201-3	Rue de la Gare	Route d'Annecy	Tissu ouvert	3	100	Saint-Julien-en-Genevois
D1201-4	Avenue du Tram	D1203	Tissu ouvert	3	100	Saint-Julien-en-Genevois; Feigères
D1201-5	D1206	A40	Tissu ouvert	2	250	Saint-Julien-en-Genevois; Feigères
D1201-6	Limitation 70	A40	Tissu ouvert	2	250	Saint-Julien-en-Genevois; Neydens
D1201-7	Limitation 70	D178	Tissu ouvert	3	100	Saint-Julien-en-Genevois; Neydens
D1201-8	D18	D178	Tissu ouvert	2	250	Neydens; Beaumont
D1201-9	D18	D223	Tissu ouvert	3	100	Beaumont; Présilly; Saint-Blaise; Andilly
D1201-10	agglomération Jussy	D223	Tissu ouvert	3	100	Saint-Blaise; Andilly
D1201-11	agglomération Jussy	agglomération Jussy	Tissu ouvert	3	100	Andilly; Copponex
D1201-12	agglomération Jussy	Limitation 70	Tissu ouvert	3	100	Andilly; Copponex; St Blaise
D1201-13	Limitation 70	Limitation 70	Tissu ouvert	3	100	Copponex
D1201-14	Limitation 70	agglomération Cruseilles	Tissu ouvert	3	100	Copponex; Cruseilles
D1201-15	Limitation 30	agglomération Cruseilles	Tissu ouvert	3	100	Cruseilles
D1201-16	Limitation 30	Limitation 30	Tissu ouvert	4	30	Cruseilles

Nom tronçon	Débutant	Finissant	Tissu ouvert	Classement	Largeur des secteurs affectés par le bruit	Communes impactées
D1201-17	Limitation 30	agglomération Cruseilles	Tissu ouvert	3	100	Cruseilles
D1201-18	Chemin de la Ravoire	agglomération Cruseilles	Tissu ouvert	3	100	Cruseilles
D1201-19	Chemin de la Ravoire	Les Mollards	Tissu ouvert	3	100	Cruseilles; Allonzier-la-Caille
D1201-20	agglomération Allonzier	Les Mollards	Tissu ouvert	3	100	Allonzier-la-Caille
D1201-21	agglomération Allonzier	agglomération Allonzier	Tissu ouvert	3	100	Allonzier-la-Caille; Vill; le-Pelloux
D1201-22	agglomération Allonzier	agglomération Burgaz	Tissu ouvert	3	100	Villy-le-Pelloux; Allonzier-la-Caille; Filière
D1201-23	agglomération Burgaz	agglomération Burgaz	Tissu ouvert	3	100	Filière
D1201-24	agglomération Burgaz	agglomération St martin	Tissu ouvert	3	100	Filière; Cuvat
D1201-25	agglomération St Martin Bellevue	agglomération St Martin Bellevue	Tissu ouvert	3	100	Filière
D1201-26	agglomération St Martin Bellevue	Déviations Pringy	Tissu ouvert	3	100	Filière; Annecy
D1201 bretelle	Bretelle de sortie S	limite Pringy	Tissu ouvert	3	100	Epagny Metz-Tessy; Annecy
D1201-28	Route de la Bouvarde	Rue Auriol	Tissu ouvert	2	250	Epagny Metz-Tessy; Annecy
D1201-29	Rue Auriol	Avenue Gambetta	Tissu ouvert	3	100	Annecy
D1201-30	D3508	Limite agglomération	Tissu ouvert	3	100	Annecy
D1201-31	Limitation 50	Limitation 50	Tissu ouvert	3	100	Annecy
D1201-32	Limitation 50	Bd Costa de Beauregard	Tissu ouvert	3	100	Annecy
D1201-33	agglomération Seynod	Bd Costa de Beauregard	Tissu ouvert	3	100	Annecy
D1201-34	agglomération Seynod	agglomération Le Treige	Tissu ouvert	2	250	Annecy
D1201-35	agglomération Le Treige	agglomération Le Treige	Tissu ouvert	3	100	Annecy
D1201-36	agglomération Le Treige	D38	Tissu ouvert	2	250	Montagny-les-Lanches; Annecy
D1201-37	agglomération Chaux	D38	Tissu ouvert	3	100	Annecy
D1201-38	agglomération Chaux	Allée de la Chanson	Tissu ouvert	3	100	Annecy; Viuz-la-Chiésaz; Chapelain
D1201-39	Route Annecy	Allée de la Chanson	Tissu ouvert	3	100	Viuz-la-Chiésaz; Alby-sur-Chéran
D1201-40	Route Annecy	D63A	Tissu ouvert	3	100	Alby-sur-Chéran
D1201-41	D63A	Route Pattu d'En Bas	Tissu ouvert	3	100	Alby-sur-Chéran
D1201-42	Route Pattu d'En Bas	D3	Tissu ouvert	3	100	Alby-sur-Chéran; St Félix
D1201-43	Route Pattu d'En Bas	Chez Métral	Tissu ouvert	3	100	Saint-Félix
D1201-44	agglomération St Félix	Limite département	Tissu ouvert	3	100	Saint-Félix
D1203-1	RN 1201	D916	Tissu ouvert	3	100	Epagny-Metz-Tessy; Annecy; Argonay
D1203-2	agglomération Argonay	D916	Tissu ouvert	3	100	Argonay
D1203-3	agglomération Argonay	agglomération Argonay	Tissu ouvert	4	30	Argonay; Annecy
D1203-4	agglomération Argonay	Limitation 70	Tissu ouvert	2	250	Argonay; Villaz
D1203-5	D175	Limitation 70	Tissu ouvert	3	100	Argonay
D1203-6	D175	agglomération Mercier	Tissu ouvert	2	250	Filière; Argonay; Villaz
D1203-7	agglomération Mercier	agglomération Mercier	Tissu ouvert	3	100	Filière; Charvonnex

Nom tronçon	Débutant	Finissant	Tissu ouvert	Classement	Largeur des secteurs affectés par le bruit	Communes impactées
D1203-8	agglomération Mercier	agglomération Charvonnex	Tissu ouvert	3	100	Fillière; Charvonnex
D1203-9	agglomération Charvonnex	agglomération Charvonnex	Tissu ouvert	3	100	Charvonnex; Fillière
D1203-10	agglomération Charvonnex	D74	Tissu ouvert	3	100	Charvonnex; Groisy; Fillière
D1203-11	Limitation 70	D74	Tissu ouvert	3	100	Groisy; Fillière
D1203-12	Limitation 70	D2	Tissu ouvert	3	100	Groisy; Fillière
D1203-13	Le Bénits	D2	Tissu ouvert	3	100	Groisy; Fillière
D1203-14	Le Bénits	Limitation 70	Tissu ouvert	3	100	Groisy; Fillière
D1203-15	agglomération Daudens	Limitation 70	Tissu ouvert	3	100	Groisy; Fillière
D1203-16	agglomération Daudens	agglomération Daudens	Tissu ouvert	4	30	Fillière
D1203-17	agglomération Daudens	limitation 70	Tissu ouvert	3	100	Fillière
D1203-18	100m aval D5	limitation 70	Tissu ouvert	3	100	Fillière
D1203-19	100m aval D5	100m amont D5	Tissu ouvert	3	100	Fillière
D1203-20	Les Rutheys	100m amont D5	Tissu ouvert	3	100	Fillière; Etaux; La Roche-sur-Foron
D1203-21	Les Rutheys	D155	Tissu ouvert	3	100	Etaux
D1203-22	D155	limite 70	Tissu ouvert	2	250	Etaux; La Roche-sur-Foron; Amancy
D1203-23	D6	limite 70	Tissu ouvert	3	100	Amancy; Saint-Pierre-en-Faucigny
D1203-24	D6	Avenue des Jourdiès	Tissu ouvert	3	100	Amancy; Saint-Pierre-en-Faucigny
D1203-25	agglomération Toisinges	Avenue des Jourdiès	Tissu ouvert	3	100	Saint-Pierre-en-Faucigny
D1203-26	agglomération Toisinges	D1205	Tissu ouvert	3	100	Saint-Pierre-en-Faucigny; Bonneville
D1205-9	Boulevard de l'Europe	agglomération Vétraz	Tissu ouvert	4	30	Vétraz-Monthoux
D1205-10	Agglomération Arthaz	agglomération Vétraz	Tissu ouvert	3	100	Vétraz-Monthoux; Arthaz-Pont-Notre-Dame
D1205-11	Agglomération Arthaz	agglomération Arthaz	Tissu ouvert	4	30	Arthaz-Pont-Notre-Dame
D1205-12	Agglomération Arthaz	Lieu dit La chapelle	Tissu ouvert	3	100	Arthaz-Pont-Notre-Dame
D1205-13	Lieu-dit La Chapelle	Lieu-dit La Chapelle	Tissu ouvert	3	100	Arthaz-Pont-Notre-Dame
D1205-14	Lieu-dit La Chapelle	agglomération Nangy	Tissu ouvert	3	100	Arthaz-Pont-Notre-Dame; Nangy
D1205-15	agglomération Nangy	agglomération Nangy	Tissu ouvert	4	30	Nangy
D1205-16	agglomération Nangy	agglomération Findrol	Tissu ouvert	3	100	Nangy; Fillinges
D1205-17	D903	agglomération Findrol	Tissu ouvert	4	30	Nangy; Fillinges; Contamine-sur-Arve
D1205-18	D903	agglomération Findrol	Tissu ouvert	4	30	Contamine-sur-Arve
D1205-19	agglomération Contamine	agglomération Findrol	Tissu ouvert	3	100	Contamine-sur-Arve
D1205-20	agglomération Contamine	agglomération Contamine	Tissu ouvert	4	30	Contamine-sur-Arve
D1205-21	agglomération Contamine	Limitation 70	Tissu ouvert	3	100	Contamine-sur-Arve
D1205-22	Limitation 70	Limitation 70	Tissu ouvert	3	100	Contamine-sur-Arve; Bonneville
D1205-23	Limitation 70 - Barby	Limitation 70 - La Boège	Tissu ouvert	3	100	Contamine-sur-Arve; Bonneville

Norm tronçon	Débutant	Finissant	Tissu ouvert	Classement	Largeur des secteurs affectés par le bruit	Communes impactées
D1205-24	Limitation 70 - les macherettes	Limitation 70 - La Boeie	Tissu ouvert	3	100	Bonneville
D1205-25	Limitation 70 - les macherettes	D12	Tissu ouvert	3	100	Bonneville
D1205-26	D12	agglomération Bonneville	Tissu ouvert	3	100	Bonneville
D1205-27	Voie contournement Bonneville	agglomération Bonneville	Tissu ouvert	4	30	Bonneville
D1205-28	D1203	agglomération Bonneville	Tissu ouvert	3	100	Bonneville
D1205-29	D19	agglomération Bonneville	Tissu ouvert	3	100	Bonneville
D1205-30	D19	agglomération Vougy	Tissu ouvert	2	250	Bonneville; Vougy
D1205-31	D26	agglomération Vougy	Tissu ouvert	3	100	Vougy
D1205-32	D26	D4	Tissu ouvert	3	100	Vougy; Marnaz; Scionzier; Cluses
D1205-33	D4	agglomération Cluses	Tissu ouvert	3	100	Cluses
D1205-34	Limitation 70	agglomération Cluses	Tissu ouvert	3	100	Cluses
D1205-35	Limitation 70	Limitation 70 Balme	Tissu ouvert	3	100	Cluses; Magland; Araches-La-Frasse
D1205-36	Limitation 70 Balme	Limitation 70 Balme	Tissu ouvert	3	100	Magland
D1205-37	Limitation 70 Balme	agglomération Magland	Tissu ouvert	3	100	Magland
D1205-38	agglomération Magland	agglomération Magland	Tissu ouvert	3	100	Magland
D1205-39	agglomération Magland	Limitation 70	Tissu ouvert	3	100	Magland
D1205-40	Limitation 70	Limitation 70	Tissu ouvert	3	100	Magland
D1205-41	Limitation 70	A40	Tissu ouvert	3	100	Magland; Sallanches
D1205-42	D13	A40	Tissu ouvert	3	100	Sallanches
D1205-43	D13	agglomération Sallanches	Tissu ouvert	4	30	Sallanches
D1205-44	Limitation 70 Lépigny	agglomération Sallanches	Tissu ouvert	3	100	Sallanches; Domancy
D1205-45	Limitation 70 Lépigny	Limitation 70 Lépigny	Tissu ouvert	3	100	Domancy
D1205-46	Limitation 70 Lépigny	Limitation 70 Pélargards	Tissu ouvert	3	100	Domancy
D1205-47	D339	Limitation 70 Pélargards	Tissu ouvert	3	100	Domancy
D1205-48	D339	Limitation 70 Pélargards	Tissu ouvert	4	30	Domancy; Saint-Gervais-les-Bains
D1205-49	Zone 30 Le Fayet	Zone 30 Le Fayet	Tissu ouvert	4	30	Saint-Gervais-les-Bains; Passy
D1206-1	Limite département	Pont	Tissu ouvert	3	100	Chevrier; Vulbens
D1206-2	Pont	Limitation 50	Tissu ouvert	4	30	Chevrier
D1206-3	Limitation 50	agglomération Vulbens	Tissu ouvert	3	100	Chevrier; Vulbens
D1206-4	agglomération Vulbens	agglomération Vulbens	Tissu ouvert	4	30	Vulbens
D1206-5	agglomération Vulbens	Limitation 70	Tissu ouvert	3	100	Vulbens
D1206-6	agglomération Valley	Limitation 70	Tissu ouvert	3	100	Vulbens; Valley
D1206-7	agglomération Valley	agglomération Valley	Tissu ouvert	3	100	Vulbens; Valley
D1206-8	Limitation 70	agglomération Valley	Tissu ouvert	3	100	Valley; Chênex
D1206-9	Limitation 70	Limitation 70	Tissu ouvert	3	100	Chênex; Valley

Nom tronçon	Débutant	Finissant	Tissu ouvert	Classement	Largeur des secteurs affectés par le bruit	Communes impactées
D1206-10	Limitation 70	Limitation 70	Tissu ouvert	3	100	Chênex
D1206-11	Limitation 70	agglomération Essertet	Tissu ouvert	3	100	Chênex; Viry
D1206-12	agglomération Essertet	agglomération Essertet	Tissu ouvert	3	100	Viry
D1206-13	agglomération Essertet	agglomération Viry	Tissu ouvert	3	100	Viry
D1206-14	agglomération Viry	agglomération Viry	Tissu ouvert	3	100	Viry
D1206-15	Limitation 70	agglomération Viry	Tissu ouvert	3	100	Viry
D1206-16	Limitation 70	Limitation 70	Tissu ouvert	2	250	Viry; Saint-Julien-en-Genevois
D1206-17	Limitation 70	D1201	Tissu ouvert	3	100	Saint-Julien-en-Genevois; Viry
D1206-18	D1201	A41	Tissu ouvert	3	100	Saint-Julien-en-Genevois
D1206-19	Limitation 70	A41	Tissu ouvert	3	100	Saint-Julien-en-Genevois
D1206-20	Limitation 70	Limitation 70	Tissu ouvert	3	100	Saint-Julien-en-Genevois
D1206-21	Limitation 70	D18	Tissu ouvert	3	100	Saint-Julien-en-Genevois; Archamps
D1206-22	Collonges	D18	Tissu ouvert	3	100	Archamps; Collonges-sous-Salève
D1206-23	agglomération Collonges	Limitation 70	Tissu ouvert	3	100	Collonges-sous-Salève; Archamps
D1206-24	agglomération Collonges	Limitation 70	Tissu ouvert	3	100	Collonges-sous-Salève
D1206-25	agglomération Collonges	Limitation 70 P. Grand	Tissu ouvert	3	100	Collonges-sous-Salève
D1206-26	Limitation 70	Limitation 70 P. Grand	Tissu ouvert	3	100	Collonges-sous-Salève; Bossey
D1206-27	Limitation 70	Limitation 70 P. Grand	Tissu ouvert	3	100	Bossey; Collonges-sous-Salève
D1206-28	Limitation 70	agglomération Pas de l'Echelle	Tissu ouvert	3	100	Bossey; Etrembières
D1206-29	agglomération Pas de l'échelle	limitationn 50	Tissu ouvert	3	100	Etrembières
D1206-30	D46	limitationn 50	Tissu ouvert	2	250	Etrembières; Monnetier-Mornex
D1206-31	D46	agglomération Etrembieres	Tissu ouvert	3	100	Etrembières
D1206-32	Avenue de l'Europe	agglomération Etrembieres	Tissu ouvert	4	30	Etrembières
D1206-33	D907	agglomération Annemasse	Tissu ouvert	3	100	Annemasse
D1206-34	Limitation 70	agglomération Annemasse	Tissu ouvert	2	250	Annemasse; Ville-la-Grand; Vetraz-Monthoux
D1206-35	Limitation 70	Limitation 70	Tissu ouvert	2	250	Annemasse; Ville-la-Grand; Vetraz-Monthoux; Cranves-Sales
D1206-36	Route des Bois	Limitation 70	Tissu ouvert	2	250	Ville-la-Grand; Cranves-Sales; Annemasse; Vetraz-Monthoux
D1206-37	Route des Bois	D903	Tissu ouvert	2	250	Cranves-Sales; Ville-la-Grand; Juvigny
D1206-38	D903	D903	Tissu ouvert	1	300	Cranves-Sales; Saint-Cergues; Juvigny
D1206-39	fin 2*2 voies	D903	Tissu ouvert	1	300	Saint-Cergues; Machilly
D1206-40	fin 2*2 voies	Limitation 70	Tissu ouvert	3	100	Machilly; Loisin
D1206-41	agglomération Tholomaz	Limitation 70	Tissu ouvert	3	100	Loisin

Nom tronçon	Débutant	Finissant	Tissu ouvert	Classement	Largeur des secteurs affectés par le bruit	Communes impactées
D1206-42	agglomération Tholomaz	D35	Tissu ouvert	3	100	Loisin
D1206-43	agglomération Tholomaz	D35	Tissu ouvert	3	100	Loisin
D1206-44	agglomération Tholomaz	agglomération Loisin	Tissu ouvert	3	100	Loisin
D1206-45	agglomération Loisin	agglomération Loisin	Tissu ouvert	3	100	Loisin
D1206-46	agglomération Loisin	agglomération Douvaine	Tissu ouvert	3	100	Loisin; Douvaine
D1206-47	D1005	agglomération Douvaine	Tissu ouvert	3	100	Douvaine
D12-1	D1005	agglomération Les Fleysets	Tissu ouvert	4	30	Thonon-les-Bains; Allinges
D12-2	agglomération Noyer	agglomération Les Fleysets	Tissu ouvert	3	100	Allinges
D12-3	agglomération Noyer	agglomération Noyer	Tissu ouvert	4	30	Allinges
D12-4	agglomération Noyer	agglomération Macheron	Tissu ouvert	3	100	Allinges
D12-5	agglomération Macheron	agglomération Macheron	Tissu ouvert	4	30	Allinges
D12-6	agglomération Macheron	D35	Tissu ouvert	3	100	Allinges; Orcier, Draillant
D12-7	D1203	agglomération St Pierre Faucigny		3	100	Saint-Pierre-en-Faucigny; Bonneville
D12-8	agglomération St Pierre Faucigny	agglomération St Pierre Faucigny		4	30	Saint-Pierre-en-Faucigny
D12-9	agglomération St Pierre Faucigny	La Tatte		3	100	Saint-Pierre-en-Faucigny; Glières Val-de-Borne; St Laurent
D12-10	agglomération St Pierre Faucigny	La Tatte		3	100	Glières Val-de-Borne
D12-11	agglomération St Pierre Faucigny	agglomération St Pierre Faucigny		4	30	Glières Val-de-Borne
D12-12	agglomération St Pierre Faucigny	Les Déroberts		3	100	Glières Val-de-Borne
D12-13	Les Déroberts	Les Déroberts	Tissu ouvert	4	30	Glières Val-de-Borne
D12-14	agglomération Entremont	Les Déroberts	Tissu ouvert	3	100	Glières Val-de-Borne
D12-15	agglomération Entremont	agglomération Entremont	Tissu ouvert	4	30	Glières Val-de-Borne
D12-16	D4	agglomération Entremont	Tissu ouvert	3	100	Glières Val-de-Borne
D1212-1	D13	Place Grenette	Tissu ouvert	4	30	Glières Val-de-Borne ; Saint-Jean-de-Sixt
D1212-1a	Rue Saint-Eloi	N205 Avenue de Genève	Tissu ouvert	4	30	Sallanches
D1212-1b	Quai Hôtel de Ville	Quai Curral	Tissu ouvert	4	30	Sallanches
D1212-2	agglomération Sallanches	Place Grenette	Tissu ouvert	4	30	Sallanches
D1212-3	agglomération Sallanches	3 voies	Tissu ouvert	3	100	Dornancy
D1212-4	3 voies	3 voies	Tissu ouvert	3	100	Dornancy; Sallanches; Combloux
D1212-5	3 voies	agglomération Combloux	Tissu ouvert	3	100	Combloux
D1212-6	Zone 30	agglomération Combloux	Tissu ouvert	4	30	Combloux
D1212-7	Zone 30	Zone 30	Tissu ouvert	4	30	Combloux
D1212-8	Zone 30	agglomération Combloux	Tissu ouvert	4	30	Combloux
D1212-9	D909	agglomération Combloux	Tissu ouvert	3	100	Combloux; Demi-Quartier
D1212-10	Limitation 70 (Route d'Oise)	D909	Tissu ouvert	3	100	Demi-Quartier

Nom tronçon	Débutant	Finissant	Tissu ouvert	Classement	Largeur des secteurs affectés par le bruit	Communes impactées
D1212-11	Limitation 70 (Route d'Oise)	Limitation 70 (Rte Oise)	Tissu ouvert	3	100	Demi-Quartier
D1212-12	Limitation 70 (Route d'Oise)	agglomération Demi-Quartier	Tissu ouvert	3	100	Demi-Quartier
D1212-13	D309A	agglomération Demi-Quartier	Tissu ouvert	3	100	Demi-Quartier; Megève
D1212-14	agglomération Megève	D309A	Tissu ouvert	4	30	Megève
D1212-15	agglomération Megève	agglomération Praz	Tissu ouvert	3	100	Megève; Praz-sur-Arly
D1212-16	agglomération Praz	agglomération Praz	Tissu ouvert	4	30	Praz-sur-Arly
D1212-17	agglomération Praz	Limite département	Tissu ouvert	3	100	Praz-sur-Arly
D13-1	D39	Relais de la vallée Blanche	Tissu ouvert	3	100	Sallanches ; Passy
D13-2	Relais de la vallée Blanche	Avenue St Martin	Tissu ouvert	4	30	Sallanches
D13-3	D1205	Avenue St Martin	Tissu ouvert	4	100	Sallanches
D14-1	Route de Charmeuse	D3508	Tissu ouvert	3	100	Poisy
D14-2	Route de Charmeuse	Route du Cret	Tissu ouvert	3	100	Poisy
D14-3	Route du Cret	Route de Lovagny	Tissu ouvert	3	100	Poisy
D1501-6	D909	Avenue de la Plaine	Tissu ouvert	3	100	Annecy
D1501-7	D3508	Avenue de la Plaine	Tissu ouvert	3	100	Annecy
D1506-1	N205	agglomération Chamonix	Tissu ouvert	3	100	Chamonix-Mont-Blanc
D1506-2	N205	Route du Bouchet	Tissu ouvert	3	100	Chamonix-Mont-Blanc
D1506-3	Avenue du Mont Blanc	agglomération Chamonix	Tissu ouvert	4	30	Chamonix-Mont-Blanc
D1506-4	agglomération Praz	agglomération Chamonix	Tissu ouvert	3	100	Chamonix-Mont-Blanc
D1506-5	agglomération Praz	agglomération Praz	Tissu ouvert	4	30	Chamonix-Mont-Blanc
D1506-6	agglomération Praz	Limitation 70	Tissu ouvert	3	100	Chamonix-Mont-Blanc
D1506-7	Limitation 70	Limitation 70	Tissu ouvert	3	100	Chamonix-Mont-Blanc
D1506-8	agglomération Les Tines	Limitation 70	Tissu ouvert	3	100	Chamonix-Mont-Blanc
D1506-9	agglomération Les Tines	agglomération Les Tines	Tissu ouvert	4	30	Chamonix-Mont-Blanc
D1506-10	agglomération Les Tines	Limite 70	Tissu ouvert	3	100	Chamonix-Mont-Blanc
D1506-11	agglomération Les Iles	Limite 70	Tissu ouvert	3	100	Chamonix-Mont-Blanc
D1506-12	agglomération Les Iles	agglomération Les Iles	Tissu ouvert	4	30	Chamonix-Mont-Blanc
D1506-13	agglomération Les Iles	agglomération Argentières	Tissu ouvert	3	100	Chamonix-Mont-Blanc
D1506-14	Chemin du Grand Moueux	agglomération Argentières	Tissu ouvert	4	30	Chamonix-Mont-Blanc
D1508-1	Limite département	limite 50	Tissu ouvert	3	100	Eloise
D1508-2	limite 50	limite 50	Tissu ouvert	4	30	Eloise
D1508-3	limite 50	Pralon	Tissu ouvert	3	250	Eloise
D1508-4	Route de la Barcy	Pralon	Tissu ouvert	3	100	Eloise
D1508-5	Route de la Barcy	Echangeur A40	Tissu ouvert	3	100	Eloise; Chêne-en-Semine
D1508-6	La Tuilière	Echangeur A40	Tissu ouvert	3	100	Chêne-en-Semine ; Eloise

Nom tronçon	Débutant	Finissant	Tissu ouvert	Classement	Largeur des secteurs affectés par le bruit	Communes impactées
D1508-7	La Tuilière	agglomération Vanzy	Tissu ouvert	3	100	Chêne-en-Semine; Vanzy
D1508-8	agglomération Vanzy	agglomération Vanzy	Tissu ouvert	4	30	Vanzy
D1508-9	agglomération Vanzy	Limitation 50	Tissu ouvert	3	100	Vanzy
D1508-10	D992	Limitation 50	Tissu ouvert	4	30	Vanzy; Chessenaz
D1508-11	D992	agglomération Mons	Rue en U	3	100	Chessenaz; Vanzy; Desingy
D1508-12	agglomération Frangy	agglomération Mons	Tissu ouvert	3	100	Chessenaz; Frangy; Desingy
D1508-13	agglomération Frangy	Rue du Grand Pont	Tissu ouvert	3	100	Frangy
D1508-14	Route d'Annecy	Rue du Grand Pont	Tissu ouvert	3	100	Frangy; Musièges
D1508-15	Route d'Annecy	agglomération Serrasson	Tissu ouvert	3	100	Musièges; Chilly; Frangy
D1508-16	agglomération Serrasson	agglomération Serrasson	Tissu ouvert	3	100	Musièges; Chilly; Contamine-Sarzin
D1508-17	agglomération Serrasson	Les Iles	Tissu ouvert	3	100	Chilly; Contamine-Sarzin; Musièges; Sallenôves
D1508-18	agglomération Bonlieu	Les Iles	Tissu ouvert	3	100	Contamine-Sarzin, Sallenôves
D1508-19	agglomération Bonlieu	D27	Tissu ouvert	3	100	Sallenôves
D1508-20	agglomération Bonlieu	D27	Tissu ouvert	3	100	Sallenôves; Marlioz
D1508-21	agglomération Bonlieu	Les Balmettes	Tissu ouvert	3	100	Marlioz; Choisy; Sallenôves; Mésigny
D1508-22	Les Crets	Les Balmettes	Tissu ouvert	2	250	Mésigny
D1508-23	Les Crets	Limite 70	Tissu ouvert	3	100	La Balme-de-Sillingy; Mésigny
D1508-24	Route Pont du Trésor	Limite 70	Tissu ouvert	3	100	La Balme-de-Sillingy; Sillingy
D1508-25	Route Pont du Trésor	agglomération Petite Balme	Tissu ouvert	3	100	Sillingy
D1508-26	agglomération Petite Balme	agglomération Petite Balme	Tissu ouvert	3	100	Sillingy
D1508-27	agglomération Chaumontet	agglomération Petite Balme	Tissu ouvert	2	250	Sillingy
D1508-28	agglomération Chaumontet	agglomération Chaumontet	Tissu ouvert	3	100	Sillingy
D1508-29	agglomération Chaumontet	D2508	Tissu ouvert	2	250	Sillingy; Epagny Metz-Tessy; Poisy
D1508-30	D3508	D2508	Tissu ouvert	2	250	Epagny Metz-Tessy; Poisy
D1508-30b	D3508	D2508	Tissu ouvert	3	100	Epagny Metz-Tessy
D1508-31a	D2201	Rue du Thieu	Rue en U	1	300	Annecy
D1508-31	D2001	Faubourg des Balmettes	Tissu ouvert	3	100	Annecy
D1508-32	Rue Marquisats	Faubourg des Balmettes	Tissu ouvert	3	100	Annecy
D1508-33	Avenue des Tresums	Limite commune	Tissu ouvert	3	100	Annecy; Sevrier
D1508-34	agglomération Servrier	Limite commune	Tissu ouvert	3	100	Annecy; Sevrier
D1508-35	agglomération Servrier	D10	Tissu ouvert	3	100	Sevrier
D1508-36	limite commune	D10	Tissu ouvert	3	100	Sevrier, St Jorioz
D1508-37	limite commune	agglomération St Jorioz	Tissu ouvert	2	250	Saint-Jorioz; Sevrier
D1508-38	Route de l'Eglise	agglomération St Jorioz	Tissu ouvert	3	100	Saint-Jorioz

Nom tronçon	Débutant	Finissant	Tissu ouvert	Classement	Largeur des secteurs affectés par le bruit	Communes impactées
D1508-39	Route de l'Eglise	agglomération St Joioz	Tissu ouvert	3	30	Saint-Jorioz
D1508-40	Limite 70	agglomération St Joioz	Tissu ouvert	3	30	Saint-Jorioz; Duingt
D1508-41	agglomération Duingt	agglomération St Joioz	Tissu ouvert	3	30	Saint-Jorioz; Duingt
D1508-42	agglomération Duingt	Limite 30	Tissu ouvert	3	100	Duingt
D1508-43	Limite 30	Limite 30	Tissu ouvert	4	30	Duingt
D1508-44	Limite 30	agglomération Bredannaz	Tissu ouvert	3	100	Duingt; Doussard
D1508-45	agglomération Bredannaz	agglomération Bredannaz	Tissu ouvert	3	100	Duingt; Doussard
D1508-46	agglomération Bout du Lac	agglomération Bredannaz	Tissu ouvert	3	100	Doussard
D1508-47	agglomération Bout du Lac	agglomération Bout du Lac	Tissu ouvert	3	100	Doussard; Lathuile
D1508-48	agglomération Bout du Lac	D909A	Tissu ouvert	3	100	Doussard
D1508-49	100m amont D142	D909A	Tissu ouvert	3	100	Doussard; Giez; Faverges-Seythenex
D1508-50	100m amont D142	100m aval D142	Tissu ouvert	3	100	Faverges-Seythenex; Giez
D1508-51	Viuz	100m aval D142	Tissu ouvert	3	100	Faverges-Seythenex
D1508-52	Viuz	Route d'Albertville	Tissu ouvert	3	100	Faverges-Seythenex; Saint-Ferréol
D1508-53	Limite 70	Route d'Albertville	Tissu ouvert	3	100	Faverges-Seythenex; Saint-Ferréol; Val-de-Chaise
D1508-54	Limite 70	Limite département	Tissu ouvert	3	100	Val de Chaise
D16-1	D910	agglomération Sales	Tissu ouvert	4	30	Rumilly; Sales
D16-2	Limitation 70	agglomération Sales	Tissu ouvert	3	100	Sales
D16-3	Limitation 70	Limitation 70	Tissu ouvert	3	100	Sales; Marcellaz-Albanais
D16-4	Limitation 70	Limitation 70	Tissu ouvert	3	100	Sales; Marcellaz-Albanais
D16-5	Limitation 70	Chemin des Courriers	Tissu ouvert	3	100	Marcellaz-Albanais
D16-6	agglomération Marcellaz	Chemin des Courriers	Tissu ouvert	3	100	Marcellaz-Albanais
D16-7	agglomération Marcellaz	Limitation 30	Tissu ouvert	5	10	Marcellaz-Albanais
D16-8	agglomération Marcellaz	Limitation 30	Tissu ouvert	4	30	Marcellaz-Albanais
D16-9	agglomération Marcellaz	Limite 70 (Ch. coutasse)	Tissu ouvert	3	100	Marcellaz-Albanais
D16-10	Limite 70 (Ch. coutasse)	Limite 70 (Ch. coutasse)	Tissu ouvert	3	100	Marcellaz-Albanais
D16-11	Limite 70 (Ch. coutasse)	Limite 70 (Les Golières)	Tissu ouvert	3	100	Marcellaz-Albanais; Chavanod
D16-12	D116	Limite 70 (Les Golières)	Tissu ouvert	3	100	Chavanod
D16-13	D116	Limite 70 (Les Golières)	Tissu ouvert	3	100	Chavanod
D16-14	Route de la Fruitière	Limite 70 (Les Golières)	Tissu ouvert	3	100	Chavanod
D16-15	Route de la Fruitière	agglomération Seynod	Tissu ouvert	3	100	Chavanod; Annecy
D16-16	Route de la Fruitière	Avenue de Champ Fleuri	Tissu ouvert	4	30	Chavanod; Annecy
D16-16bis	Route des Creuses	Avenue de Champ Fleuri	Tissu ouvert	4	30	Annecy
D16-16Ter	Route des Creuses	Avenue de Champ Fleuri	Tissu ouvert	4	30	Annecy

Norm tronçon	Débutant	Finissant	Tissu ouvert	Classement	Largeur des secteurs affectés par le bruit	Communes impactées
D16-17	D5	agglomération Annecy le Vieux	Tissu ouvert	3	100	Annecy
D16-18	Chez le Roy	agglomération Annecy le Vieux	Tissu ouvert	3	100	Annecy
D16-19	Chez le Roy	Le Creux	Tissu ouvert	3	100	Annecy
D16-20	Route des Engagnes	Le Creux	Tissu ouvert	3	100	Annecy; Alex; Dingy-St-Clair
D16-21	Route des Engagnes	Route du Fier	Tissu ouvert	3	100	Alex
D16-22	D909	Route du Fier	Tissu ouvert	3	100	Alex; Dingy-St-Clair
D18-1	D1201	Limite 70	Tissu ouvert	3	100	Beaumont; Neydens
D18-2	agglomération La Forge	Limite 70	Tissu ouvert	3	100	Neydens
D18-3	agglomération La Forge	agglomération La Forge	Tissu ouvert	4	30	Neydens; Archamps
D18-4	agglomération La Forge	Route d'Annecy	Tissu ouvert	3	100	Neydens; Archamps
D18-5	Limitation 70	Route d'Annecy	Tissu ouvert	3	100	Archamps
D18-6	Limitation 70	D18B	Tissu ouvert	3	100	Archamps
D18-7	D1206	D18B	Tissu ouvert	4	30	Archamps; Saint-Julien-en-Genevois
D19-0	rue d'Arve	D46	Tissu ouvert	3	100	Gaillard; Annemasse
D19-1	D1205	D27A	Tissu ouvert	3	100	Ayse; Bonneville
D19-2	D27A	Limitation 110	Tissu ouvert	3	100	Ayse; Bonneville
D19-3	Ferme de l'île	Limitation 110	Tissu ouvert	2	250	Ayse; Marignier; Vougy; Bonneville
D19-4	Ferme de l'île	Rue de Soulet	Tissu ouvert	3	100	Marignier; Vougy
D19-5	agglomération Marignier	Rue de Soulet	Tissu ouvert	3	100	Marignier
D19-6	agglomération Marignier	Limitation 30	Tissu ouvert	4	30	Marignier
D19-7	Limitation 30	Limitation 30	Tissu ouvert	4	30	Marignier
D19-8	Limitation 30	D26	Tissu ouvert	4	30	Marignier
D20-1	D120	D9	Tissu ouvert	2	250	Fillinges; Marcellaz
D20-2	D907	agglomération Fillinges	Tissu ouvert	4	30	Fillinges
D20-3	agglomération Fillinges	agglomération Corbières	Tissu ouvert	3	100	Fillinges; Saint-André-de-Boège
D20-4	agglomération Corbières	agglomération Corbières	Tissu ouvert	4	30	Saint-André-de-Boège
D20-5	agglomération Corbières	agglomération Corsières	Tissu ouvert	3	100	Saint-André-de-Boège
D20-6	agglomération Corsières	agglomération Corsières	Tissu ouvert	4	30	Saint-André-de-Boège
D20-7	agglomération Corsières	agglomération Boège	Tissu ouvert	3	100	Saint-André-de-Boège; Boège
D20-8	D22	agglomération Boège	Tissu ouvert	4	30	Boège
D2-1	D1206	agglomération Etrembières	Tissu ouvert	3	100	Etrembières
D2-2	Passage à niveau PN	agglomération Etrembières	Tissu ouvert	3	100	Etrembières; Annemasse
D2-3	Passage à niveau PN	agglomération Bas Mornex	Tissu ouvert	3	100	Etrembières; Monnetier-Mornex
D2-4	Limitation 70	agglomération Bas Mornex	Tissu ouvert	3	100	Monnetier-Mornex
D2-5	Limitation 70	Chemin du Paquis	Tissu ouvert	3	100	Monnetier-Mornex; Reignier-Esery

Nom tronçon	Débutant	Finissant	Tissu ouvert	Classement	Largeur des secteurs affectés par le bruit	Communes impactées
D2-6	Chemin du Paquis	Viaison	Tissu ouvert	3	100	Monnetier-Mornex; Reignier-Esery
D2-7	Chemin de la Grangia	Viaison		3	100	Reignier-Esery
D2-8	Chemin de la Grangia	agglomération Reignier		3	100	Reignier-Esery; Arthaz-Pont-Notre-Dame
D2-9	agglomération Reignier	agglomération Reignier		3	100	Reignier-Esery; Pers-Jussy
D2-10	agglomération Vercot	agglomération Reignier		3	30	Reignier-Esery; Pers-Jussy
D2-11	agglomération Vercot	agglomération Loisinges		4	30	Reignier-Esery; Pers-Jussy
D2-12	agglomération Roche sur Foron	agglomération Loisinges	Tissu ouvert	3	100	Pers-Jussy; Cornier; La Roche-sur-Foron
D2-13	agglomération Roche sur Foron	D1203	Tissu ouvert	4	30	La Roche-sur-Foron; Cornier
D21-1	D1005	agglomération Lugrin	Tissu ouvert	4	30	Lugrin
D21-2	agglomération Vieille Eglise	agglomération Lugrin	Tissu ouvert	3	100	Lugrin
D21-3	agglomération Vieille Eglise	agglomération Vieille Eglise	Tissu ouvert	4	30	Lugrin
D21-4	agglomération Vieille Eglise	agglomération Maxilly	Tissu ouvert	3	100	Lugrin; Maxilly-sur-Léman
D21-5	Zone 30	agglomération Maxilly	Tissu ouvert	5	10	Maxilly-sur-Léman
D21-6	Zone 30	D24	Tissu ouvert	4	30	Maxilly-sur-Léman; Neuvecelle
D21-6.1	agglomération Neuvecelle	D24	Tissu ouvert	4	30	Neuvecelle; Evian-les-Bains
D21-7	limitation 70 route Corniche	D24	Tissu ouvert	3	100	Evian-les-Bains
D21-8	limitation 70 route Corniche	Limitation 70 - Pierre Grosse	Tissu ouvert	3	100	Evian-les-Bains; Neuvecelle; Larringes;
D21-9	limitation 70 Guerneval	Limitation 70 - Pierre Grosse	Tissu ouvert	3	100	Saint-Paul-en-Chablais
D21-10	limitation 70 Guerneval	agglomération Lyonnet	Tissu ouvert	3	100	Saint-Paul-en-Chablais
D21-11	agglomération Lyonnet	agglomération Lyonnet	Tissu ouvert	4	30	Saint-Paul-en-Chablais
D21-12	agglomération Lyonnet	agglomération Vinzier	Tissu ouvert	3	100	Saint-Paul-en-Chablais; Vinzier
D21-13	D32	agglomération Vinzier	Tissu ouvert	4	30	Saint-Paul-en-Chablais; Vinzier
D2201-1	D3508	Rue d'Aley	Tissu ouvert	4	30	Annecy
D2201-1b	Le Thiou	Grande Rue d'Aley	Tissu ouvert	4	30	Annecy
D2203-1	D1203	Pont de Brogny	Tissu ouvert	3	100	Annecy
D2203-2	D2201	Pont de Brogny	Tissu ouvert	3	100	Annecy
D2508	Rue Simon Tissot Dupont	panneau d'agglomération	Tissu ouvert	4	30	Faverge-Seythenex
D2508	Panneau d'agglomération	RD 1508	Tissu ouvert	3	100	Faverge-Seythenex
D26-1	D907	Limitation 70	Tissu ouvert	4	30	Saint-Jeoire
D26-2	Limitation 70	Limitation 70	Tissu ouvert	3	100	Saint-Jeoire
D26-3	Limitation 70	agglomération Le Giffre	Tissu ouvert	3	100	Saint-Jeoire
D26-4	agglomération La Giffre	agglomération Le Giffre	Tissu ouvert	4	30	Saint-Jeoire; Marignier
D26-5	agglomération La Giffre	Limitation 50	Tissu ouvert	3	100	Marignier
D26-6	Limitation 50	Limitation 50	Tissu ouvert	4	30	Marignier

Nom tronçon	Débutant	Finissant	Tissu ouvert	Classement	Largeur des secteurs affectés par le bruit	Communes impactées
D26-7	Limitation 50	agglomération Marignier	Tissu ouvert	3	100	Marignier
D26-8	D19	agglomération Marignier	Tissu ouvert	4	30	Marignier
D26-9	D19	Limitation 30	Tissu ouvert	4	30	Marignier
D26-10	Chemin d' Antenne	Chemin de Beau Soleil	Tissu ouvert	5	10	Marignier
D26-11	D1205	Chemin de Beau Soleil	Tissu ouvert	4	30	Marignier; Vougy
D271	D1201	Avenue Zanaroli	Tissu ouvert	3	100	Annecy
D271-2	D5	Avenue Zanaroli	Tissu ouvert	4	30	Annecy
D27A	D19	D6	Tissu ouvert	3	100	Aysey; Bonneville
D3-1	RD910	Avenue de l'Arcalod	Tissu ouvert	3	100	Rumilly
D3-2	agglomération rumilly	Avenue de l'Arcalod	Tissu ouvert	3	100	Rumilly
D3-3	agglomération rumilly	St Marcel	Tissu ouvert	3	100	Rumilly; Marigny-Saint-Marcel
D3-4	St Marcel	St Marcel	Tissu ouvert	3	100	Marigny-Saint-Marcel
D3-5	St Marcel	agglomération Marigny	Tissu ouvert	3	100	Marigny-Saint-Marcel
D3-6	agglomération Marigny	agglomération Marigny	Tissu ouvert	3	100	Marigny-Saint-Marcel
D3-7	agglomération Marigny	Limitation 50	Tissu ouvert	3	100	Marigny-Saint-Marcel; Alby-sur-Chéran
D3-8	D1201	Limitation 50	Tissu ouvert	3	100	Marigny-Saint-Marcel; Alby-sur-Chéran
D3206-1	rue de l'industrie	Avenue du Léman	Tissu ouvert	3	100	Annemasse; Vétraz-Monthoux; Gaillard; Etrembières
D3206-2	rue Dusonchet	Avenue du Léman	Tissu ouvert	3	100	Vétraz-Monthoux; Annemasse
D3206-3	rue Dusonchet	D907	Tissu ouvert	3	100	Vétraz-Monthoux; Annemasse
D339-1	D1205	Chemin des Grandes Vemes	Tissu ouvert	3	100	Domancy; Passy
D339-2	Echangeur A40	Chemin des Grandes Vemes	Tissu ouvert	3	100	Domancy; Passy
D3508-1	A41	D1508	Tissu ouvert	2	250	Epagny Metz-Tessy; Annecy
D3508-2	D1508	D1508	Tissu ouvert	3	100	Epagny Metz-Tessy; Annecy
D3508-3	D1508	Echangeur A41	Tissu ouvert	2	250	Epagny Metz-Tessy; Annecy
D3508-4	D2201	Echangeur A41	Tissu ouvert	2	250	Annecy
D39-1	D339	D13	Tissu ouvert	3	100	Passy; Sallanches
D4-1	D900	agglomération St Jean de Sixt	Tissu ouvert	4	30	Saint-Jean-de-Sixt
D4-2	Limitation 70	agglomération St Jean de Sixt	Tissu ouvert	3	100	Saint-Jean-de-Sixt
D4-3	Limitation 70	agglomération Grand Bornand	Tissu ouvert	3	100	Saint-Jean-de-Sixt; Le Grand-Bornand
D4-4	D4E	agglomération Grand Bornand	Tissu ouvert	4	30	Le Grand-Bornand
D4-6	D902	Le Moulin Vagny	Tissu ouvert	3	100	La Rivière-Enverse
D4-7	Limitation 70	Le Moulin Vagny	Tissu ouvert	3	100	La Rivière-Enverse
D4-8	Limitation 70	agglomération Marvel	Tissu ouvert	3	100	La Rivière-Enverse
D4-9	agglomération Marvel	agglomération Marvel	Tissu ouvert	4	30	La Rivière-Enverse

Nom tronçon	Débutant	Finissant	Tissu ouvert	Classement	Largeur des secteurs affectés par le bruit	Communes impactées
D4-10	agglomération Marvel	agglomération Le Plan	Tissu ouvert	3	100	La Rivière-Enverse
D4-11	agglomération Le Plan	agglomération Le Plan	Tissu ouvert	4	30	La Rivière-Enverse
D4-12	agglomération Le Plan	agglomération Morillon	Tissu ouvert	3	100	La Rivière-Enverse; Morillon
D4-13	agglomération Morillon	agglomération Morillon	Tissu ouvert	4	30	Morillon
D4-14	agglomération Morillon	Limitation 70	Tissu ouvert	3	100	Morillon; Samoëns
D4-15	agglomération Samoëns	Limitation 70	Tissu ouvert	3	100	Samoëns
D4-16	agglomération Samoëns	agglomération Samoëns	Tissu ouvert	4	30	Samoëns
D46-1	D19	agglomération Gaillard	Tissu ouvert	4	30	Gaillard
D46-2	D1206	agglomération Gaillard	Tissu ouvert	3	100	Gaillard; Etrembières
D5	rue Louis Revon	Boulevard du Lycée	Tissu ouvert	4	30	Anney
D902-1	D1005	D21	Tissu ouvert	3	100	Thonon-les-Bains; Armo; Marin; Féternes
D902-2	D21	D22	Tissu ouvert	3	100	Marin; Féternes; Reyroz; La Vernaz; Armo; Lyaud
D902-3	D354	agglomération Les Gets	Tissu ouvert	3	100	Morzine; Les Gets
D902-4	agglomération Les Gets	agglomération Les Gets	Tissu ouvert	4	30	Les Gets
D902-5	agglomération Les Gets	Limitation 70	Tissu ouvert	3	100	Les Gets; Taninges
D902-6	Limitation 70	Limitation 70	Tissu ouvert	3	100	Taninges
D902-7	Limitation 70	Le Thoux	Tissu ouvert	3	100	Taninges
D902-8	Blavallaz	Le Thoux	Tissu ouvert	3	100	Taninges
D902-9	Blavallaz	Taninges	Tissu ouvert	3	100	Taninges
D902-10	agglomération Taninges	D907	Tissu ouvert	4	30	Taninges
D902-11	RD 907	fin agglomération	Tissu ouvert	4	30	Taninges
D902-12	agglomération Châtillon	agglomération Taninges	Tissu ouvert	3	100	Taninges; La Rivière-Enverse; Châtillon-sur-Cluses
D902-13	agglomération Châtillon	agglomération Châtillon	Tissu ouvert	3	100	Châtillon-sur-Cluses
D902-14	agglomération Châtillon	agglomération Cluses	Tissu ouvert	3	100	Châtillon-sur-Cluses; Cluses
D902-15	Avenue de Châtillon	agglomération Cluses	Tissu ouvert	3	100	Châtillon-sur-Cluses; Cluses
D902-16	Sardagne	Avenue Georges Clémenceau	Tissu ouvert	4	30	Cluses
D902-17	Rue des Fleurs	Avenue Georges Clémenceau	Tissu ouvert	4	30	Cluses
D902-18	Rue des Fleurs	D1205	Tissu ouvert	4	30	Cluses; Scionzier
D902-19	D1205	agglomération L'Abbaye	Tissu ouvert	4	30	Saint-Gervais-les-Bains; Passy
D902-20	agglomération Les Plagnes	agglomération L'Abbaye	Tissu ouvert	3	100	Passy
D902-21	agglomération Les Plagnes	agglomération Les Plagnes	Tissu ouvert	4	30	Passy
D902-22	Agglomération Les Plagnes	Agglomération Les Plagnes	Tissu ouvert	4	30	Saint-Gervais-les-Bains; Passy
D902-22	agglomération Les Plagnes	agglomération St Gervais	Tissu ouvert	3	100	Saint-Gervais-les-Bains; Passy

Nom tronçon	Débutant	Finissant	Tissu ouvert	Classement	Largeur des secteurs affectés par le bruit	Communes impactées
D902-23	D909	agglomération St Gervais	Tissu ouvert	4	30	Saint-Gervais-les-Bains
D902-24	D902	D909	Tissu ouvert	4	30	Saint-Gervais-les-Bains
D903-1	D1005	Chemin des Tappaz	Tissu ouvert	3	100	Thonon-les-Bains; Allinges
D903-2	Chemin des Tappaz	D33	Tissu ouvert	3	100	Thonon-les-Bains; Allinges
D903-3	D233	D33	Tissu ouvert	3	100	Allinges
D903-4	D233	Limite 50 Moulin Pendant	Tissu ouvert	3	100	Allinges, Perrignier
D903-5	Limite 50 Moulin Pendant	Limite 50 Moulin Pendant	Tissu ouvert	3	100	Perrignier
D903-6	Limite 50 Moulin Pendant	agglomération Perrignier	Tissu ouvert	3	100	Perrignier
D903-7	agglomération Perrignier	agglomération Perrignier	Tissu ouvert	3	100	Perrignier
D903-8	agglomération Perrignier	100m amont D125	Tissu ouvert	3	100	Perrignier
D903-9	100m aval D125	100m amont D125	Tissu ouvert	3	100	Perrignier
D903-10	100m aval D125	agglomération Lully	Tissu ouvert	3	100	Perrignier; Lully; Cervens
D903-11	agglomération Lully	agglomération Lully	Tissu ouvert	3	100	Lully
D903-12	agglomération Lully	Voie communale Chez Viret	Tissu ouvert	3	100	Lully; Fessy
D903-13	Lieu dit Chez Picut	Voie communale Chez Viret	Tissu ouvert	3	100	Fessy; Brenthonne
D903-14	Lieu dit Chez Picut	Lieu-dit Chez Bernaz	Tissu ouvert	3	100	Fessy; Brenthonne
D903-15	Chemin Rural de Puard	Lieu-dit Chez Bernaz	Tissu ouvert	3	100	Brenthonne
D903-16	Chemin Rural de Puard	agglomération. Brenthonne	Tissu ouvert	3	100	Brenthonne
D903-17	agglomération. Brenthonne	agglomération. Brenthonne	Tissu ouvert	3	100	Brenthonne
D903-18	agglomération. Brenthonne	agglomération. Bons en Chablais	Tissu ouvert	3	100	Brenthonne
D903-19	agglomération. Bons en Chablais	agglomération. Bons en Chablais	Tissu ouvert	3	100	Bons-en-Chablais
D903-20	agglomération. Bons en Chablais	agglomération. Langin	Tissu ouvert	3	100	Bons-en-Chablais
D903-21	agglomération. Langin	agglomération. Langin	Tissu ouvert	3	100	Bons-en-Chablais
D903-22	agglomération. Langin	Route des Vignes	Tissu ouvert	3	100	Bons-en-Chablais; Machilly
D903-23	Route des Sources	Route des Vignes	Tissu ouvert	2	250	Machilly; Saint-Cergues
D903-24	Route des Sources	D1206	Tissu ouvert	2	250	Machilly; Saint-Cergues
D903-25	D1206	Chemin des Hutins	Tissu ouvert	2	250	Cranves-Sales; Savigny
D903-26	D183	Chemin des Hutins	Tissu ouvert	2	250	Cranves-Sales
D903-27	D183	D907	Tissu ouvert	1	300	Cranves-Sales; Lucinges
D903-28	Limitation 80	D907	Tissu ouvert	1	300	Cranves-Sales; Bonne
D903-29	Limitation 80	Les Bègues	Tissu ouvert	2	250	Bonne; Nangy; Fillinges
D903-30	Limitation 80	D9	Tissu ouvert	3	100	Fillinges; Contamine-sur-Arve; Nangy
D903-31	A40	D9	Tissu ouvert	3	100	Fillinges; Contamine-sur-Arve; Nangy
D903-32	A40	Impasse de Doucet	Tissu ouvert	3	100	Nangy; Scientrier; Reignier-Esery
D903-33	Route des Platons	Impasse de Doucet	Tissu ouvert	3	100	Scientrier

Nom tronçon	Débutant	Finissant	Tissu ouvert	Classement	Largeur des secteurs affectés par le bruit	Communes impactées
D903-34	Route des Platons	100m aval D6	Tissu ouvert	3	100	Scientrier; Arenthon; Cornier; Amancy
D903-35	100m amont D6	100m aval D6	Tissu ouvert	3	100	Cornier; Amancy
D903-36	agglomération Le Quarre	100m aval D6	Tissu ouvert	3	100	Cornier; Amancy
D903-37	agglomération Le Quarre	D1203	Tissu ouvert	4	30	Amancy
D907-1	D1206	Route Tattes de Borly	Tissu ouvert	4	30	Cranves-SalesAnnemasse; Vétraz-Monthoux;
D907-2	Chemin des Esseims	Route Tattes de Borly	Tissu ouvert	3	100	Cranves-Sales
D907-3	Chemin des Esseims	D903	Tissu ouvert	3	100	Cranves-Sales; Bonne
D907-4	Rue du Faucigny	D903	Tissu ouvert	3	100	Cranves-Sales; Bonne
D907-5	Rue du Faucigny	Zone 30	Tissu ouvert	4	30	Bonne
D907-6	agglomération Bonne	Zone 30	Tissu ouvert	3	100	Bonne
D907-7	agglomération Bonne	Zone 70	Tissu ouvert	3	100	Bonne
D907-8	Zone 70 *	Zone 70	Tissu ouvert	3	100	Bonne; Fillinges
D907-9	Zone 70	agglomération Pont de Fillinges	Tissu ouvert	3	100	Bonne; Fillinges
D907-10	agglomération Pont de Fillinges	Ch. Du Bosset	Tissu ouvert	3	100	Fillinges
D907-11	agglomération Pont de Fillinges	Ch. Du Bosset		3	100	Fillinges
D907-12	agglomération Pont de Fillinges	Rte de Sevraz		3	100	Fillinges
D907-13	Limitation 70	Rte de Sevraz	Tissu ouvert	3	100	Fillinges; Viuz-en-Sallaz
D907-14	Limitation 70	agglomération Sous Bregny	Tissu ouvert	3	100	Viuz-en-Sallaz; Marcellaz; Fillinges; Pellonnex
D907-15	agglomération Sous Bregny	agglomération Sous Bregny	Tissu ouvert	3	100	Viuz-en-Sallaz
D907-16	agglomération Sous Bregny	agglomération Viuz en Sallaz	Tissu ouvert	3	100	Viuz-en-Sallaz
D907-17	agglomération Viuz en Sallaz	agglomération Viuz en Sallaz	Tissu ouvert	4	30	Viuz-en-Sallaz
D907-18	agglomération Viuz en Sallaz	agglomération Ville en Sallaz	Tissu ouvert	3	100	Viuz-en-Sallaz; Ville-en-Sallaz
D907-19	agglomération Viuz en Sallaz	D191	Tissu ouvert	4	30	Viuz-en-Sallaz; Ville-en-Sallaz
D907-20	D191	agglomération Viuz en Sallaz	Tissu ouvert	4	30	Ville-en-Sallaz
D907-21	agglomération Viuz en Sallaz	agglomération La Tour	Tissu ouvert	3	100	Ville-en-Sallaz; La Tour
D907-22	agglomération La Tour	agglomération La Tour	Tissu ouvert	4	30	La Tour
D907-23	D306	agglomération La Tour	Tissu ouvert	3	100	La Tour; Saint-Jeoire
D907-24	D306	Limitation 70	Tissu ouvert	3	100	Saint-Jeoire
D907-25	agglomération Mieussy	Limitation 70	Tissu ouvert	3	100	Saint-Jeoire; Mieussy; Marignier
D907-26	agglomération Mieussy	agglomération Mieussy	Tissu ouvert	4	30	Mieussy
D907-27	agglomération Mieussy	agglomération Matringes	Tissu ouvert	3	100	Mieussy
D907-28	agglomération Matringes	agglomération Matringes	Tissu ouvert	4	30	Mieussy
D907-29	agglomération Matringes	agglomération Taninges	Tissu ouvert	3	100	Mieussy; Taninges; Châtillon-sur-Cluses

Nom tronçon	Débutant	Finissant	Tissu ouvert	Classement	Largeur des secteurs affectés par le bruit	Communes impactées
D907-30	agglomération Taninges	agglomération Taninges	Tissu ouvert	4	30	Taninges
D908B-1	D1508	Chemin des Vignes	Tissu ouvert	4	30	La Balme-de-Sillingy; Sillingy
D908B-2	Chemin St Paul	Chemin des Vignes	Tissu ouvert	3	100	Sillingy; Epagny Metz-Tessy
D908B-3	Route de la Montagne	Chemin St Paul	Tissu ouvert	4	30	Epagny Metz-Tessy
D908B-4	Route de la Montagne	agglomération Metz	Tissu ouvert	3	100	Epagny Metz-Tessy
D908B-5	agglomération Metz	Echangeur D3508	Tissu ouvert	4	30	Epagny Metz-Tessy
D909-1	Avenue de France	Limitation 30	Tissu ouvert	3	100	Annecy; Veyrier-du-Lac
D909-2	Limitation 30	Limitation 30	Tissu ouvert	4	30	Veyrier-du-Lac
D909-3	Limitation 30	Route des Pérouzes	Tissu ouvert	3	100	Veyrier-du-Lac
D909-4	Route de Morat	Route des Pérouzes	Tissu ouvert	4	30	Veyrier-du-Lac
D909-5	Route de Morat	D909A	Tissu ouvert	3	100	Veyrier-du-Lac
D909-6	D16	Limitation 70	Tissu ouvert	3	100	Alex; La Balme-de-Thuy
D909-7	Limitation 70	Limitation 70	Tissu ouvert	3	100	Alex; La Balme-de-Thuy
D909-8	Limitation 70	Route de la Balme	Tissu ouvert	3	100	La Balme-de-Thuy; Thônes
D909-9	Route des Crets	Route de la Balme	Tissu ouvert	3	100	La Balme-de-Thuy; Thônes
D909-10	Route des Crets	agglomération Thônes	Tissu ouvert	3	100	Thônes
D909-11	agglomération Thônes	D12	Tissu ouvert	3	100	Thônes
D909-12	D12	agglomération Thônes	Tissu ouvert	4	30	Thônes
D909-13	Rue de la Saulne	agglomération Thônes	Tissu ouvert	3	100	Thônes
D909-14	Rue de la Saulne	agglomération Les Villards	Tissu ouvert	3	100	Thônes; Les Villards-sur-Thônes
D909-15	agglomération Les Villards	agglomération Les Villards	Tissu ouvert	4	30	Thônes; Les Villards-sur-Thônes
D909-16	Chemin dit Nant Tassin	agglomération Les Villards	Tissu ouvert	3	100	Les Villards-sur-Thônes
D909-17	Chemin dit Nant Tassin	Le Bourgeal	Tissu ouvert	3	100	Les Villards-sur-Thônes
D909-18	Les Combes	Le Bourgeal	Tissu ouvert	3	100	Les Villards-sur-Thônes; Saint-Jean-de-Sixt
D909-19	Les Combes	agglomération St Jean de Sixt	Tissu ouvert	3	100	Les Villards-sur-Thônes; Saint-Jean-de-Sixt
D909-20	Les Faux	agglomération St Jean de Sixt	Tissu ouvert	4	30	Saint-Jean-de-Sixt
D909-21	Les Faux	D4	Tissu ouvert	4	30	Saint-Jean-de-Sixt
D909-22	agglomération St Jean de Sixt	D4	Tissu ouvert	4	30	Saint-Jean-de-Sixt
D909-23	agglomération St Jean de Sixt	agglomération La Clusaz	Tissu ouvert	3	100	Saint-Jean-de-Sixt; La Clusaz
D909-24	agglomération La Clusaz	giratoire entrée ouest – route de la piscine	Tissu ouvert	4	30	La Clusaz
D909A-1	D909	agglomération Veyrier	Tissu ouvert	4	30	Veyrier-du-Lac
D909A-2	agglomération Menthon	agglomération Veyrier	Tissu ouvert	3	100	Veyrier-du-Lac; Menthon-Saint-Bernard

Nom tronçon	Débutant	Finissant	Tissu ouvert	Classement	Largeur des secteurs affectés par le bruit	Communes impactées
D909A-3	agglomération Menthon	Rte des Bains	Tissu ouvert	4	30	Veyrier-du-Lac; Menthon-Saint-Bernard
D909A-4	100m aval Chemin des Trappes	Rte des Bains	Tissu ouvert	5	10	Menthon-Saint-Bernard
D909A-5	100m aval Chemin des Trappes	agglomération Menthon	Tissu ouvert	4	30	Menthon-Saint-Bernard
D909A-6	agglomération Echarvines	agglomération Menthon	Tissu ouvert	3	100	Talloires-Montmin; Menthon-Saint-Bernard
D909A-7	agglomération Echarvines	agglomération Echarvines	Tissu ouvert	4	30	Talloires-Montmin
D909A-8	agglomération Echarvines	limitation 50	Tissu ouvert	3	100	Talloires-Montmin
D909A-9	D42	limitation 50	Tissu ouvert	4	30	Talloires-Montmin
D909A-10	D42	agglomération Talloires	Tissu ouvert	4	30	Talloires-Montmin
D909A-11	agglomération Angon	agglomération Talloires	Tissu ouvert	4	30	Talloires-Montmin
D909A-12	agglomération Angon	agglomération Balmettes	Tissu ouvert	4	30	Talloires-Montmin
D909A-13	Limitation 50	agglomération Balmettes	Tissu ouvert	4	30	Talloires-Montmin
D909A-14	Limitation 50	Limitation 50	Tissu ouvert	4	30	Talloires-Montmin
D909A-15	Limitation 50	agglomération Glières	Tissu ouvert	4	30	Talloires-Montmin; Doussard
D909A-16	agglomération Glières	agglomération Glières	Tissu ouvert	4	30	Talloires-Montmin; Doussard
D909A-17	agglomération Glières	agglomération Verthier	Tissu ouvert	4	30	Doussard
D909A-18	D1502	agglomération Verthier	Tissu ouvert	4	30	Doussard
D9-1	PR8.6 RD20	PR10.3 RD903	Tissu ouvert	2	250	Fillinges; Contamine-sur-Arve
D910-1	agglomération Vallières	D14	Tissu ouvert	4	30	Vallières
D910-2	agglomération Vallières	Limitation 70	Tissu ouvert	3	100	Vallières; Sales
D910-3	Limitation 50	Limitation 70	Tissu ouvert	4	30	Vallières; Rumilly
D910-4	Limitation 50	agglomération Rumilly	Tissu ouvert	3	100	Rumilly
D910-5	Boulevard Louis Dagand	agglomération Rumilly	Tissu ouvert	4	30	Rumilly
D910-6	Boulevard Louis Dagand	D3	Tissu ouvert	3	100	Rumilly
D910-7	Limitation 70	D3	Tissu ouvert	4	30	Rumilly
D910-8	Limitation 70	Limitation 70	Tissu ouvert	3	100	Rumilly
D910-9	Limitation 70	agglomération Bloye	Tissu ouvert	3	100	Rumilly; Bloye
D910-10	agglomération Bloye	agglomération Bloye	Tissu ouvert	4	30	Bloye
D910-11	agglomération Bloye	Limitation 70	Tissu ouvert	3	100	Bloye
D910-12	Limitation 70	Limitation 70	Tissu ouvert	3	100	Bloye
D910-13	Limitation 70	Limite commune	Tissu ouvert	3	100	Bloye
D916	D1203	D16	Tissu ouvert	2	250	Annecy; Argonay
D992-1	D1508	Rue de l'Église	Tissu ouvert	4	30	Frangy
D992-2	D1508	agglomération Mons	Tissu ouvert	4	30	Chessenaz; Vanzay
D992-3	Limitation 70	agglomération Mons	Tissu ouvert	3	100	Vanzay, Desingy

Nom tronçon	Débutant	Finissant	Tissu ouvert	Classement	Largeur des secteurs affectés par le bruit	Communes impactées
D992-4	Limitation 70	Les Vorziers	Tissu ouvert	3	100	Vanzy, Desingy
D992-5	Les Vorziers	Les Vorziers	Tissu ouvert	4	30	Vanzy; Usinens; Desingy
D992-6	Limitation 70	Les Vorziers	Tissu ouvert	3	100	Desingy; Usinens
D992-7	Limitation 70	100m amont D31	Tissu ouvert	3	100	Desingy; Usinens
D992-8	La Perrouse	100m amont D31	Tissu ouvert	4	30	Desingy; Seyssel
D992-9	La Perrouse	100m amont D14	Tissu ouvert	3	100	Seyssel; Bassy; Usinens
D992-10	100m aval D14	100m amont D14	Tissu ouvert	3	100	Seyssel; Bassy
D992-11	100m aval D14	agglomération Seyssel	Tissu ouvert	3	100	Seyssel; Bassy
D992-12	Limitation 30	agglomération Seyssel	Tissu ouvert	4	30	Seyssel
D992-13	Limitation 30	Limitation 30	Tissu ouvert	5	10	Seyssel
D992-14	Limitation 30	D991	Tissu ouvert	4	30	Seyssel
D992-15	D1206	agglomération Eluiset	Tissu ouvert	4	30	Viry
D992-16	agglomération Maisonneuve	agglomération Eluiset	Tissu ouvert	3	100	Viry; Vers
D992-17	agglomération Maisonneuve	agglomération Maisonneuve	Tissu ouvert	4	30	Vers
D992-17	Allée de Beauregard	Route de Viry	Tissu ouvert	3	100	Vers ; Jonzier-Epagny

Le Préfet

Pour le Préfet,
La Secrétaire Générale

Florence GOUACHE

**Arrêté préfectoral N°DDT-2021-0496 du 30 mars 2021 portant révision du classement sonore des infrastructures terrestres
Département de la Haute-Savoie**

Annexe 4 – Réseau communal

Communes traversées ou impactées	Voie	Débutant	Finissant	Tissu	Classement	Largeur des secteurs affectés par le Bruit
Amançay	Avenue Victor Hugo	Boulevard des Glières	Faubourg Saint-Martin	Tissu ouvert	4	30
Amançay	Faubourg Saint-Martin	Limite La Roche/Amançay	Rue de L'égalité	Tissu ouvert	4	30
Ambilly	Rue Albert Hénon	Rue Ile Foron	limite commune	Tissu ouvert	5	10
Ambilly	Rue d'Arve	quai d'Arve	rue du Chatelet	Tissu ouvert	4	30
Ambilly	Rue de Genève	Limite commune	Limite commune	Tissu ouvert	3	100
Ambilly	Rue de Genève	Rue de la Zone	Avenue Lachenal	Tissu ouvert	3	100
Ambilly	Rue du Jura	Rue des Négociants	Rue de la Martinière	Tissu ouvert	4	30
Ambilly	Rue Helvétie	rue Jean Jaurès	Avenue de Genève	Tissu ouvert	4	30
Ambilly	rue Jean Jaurès	rue Marc Sangnier	rue Marc Sangnier	Tissu ouvert	4	30
Ambilly	Rue Louis Lachenal	Avenue de Genève	lim Ambilly Annemasse	Tissu ouvert	4	30
Ambilly	Rue de la Martinière	rue du Jura	Suisse	Tissu ouvert	4	30
Ambilly	Rue de Mon Idée	rue du Jura	Suisse	Tissu ouvert	4	30
Ambilly	Rue des Négociants	rue du Jura	Limite commune	Tissu ouvert	4	30
Ambilly	Rue Ravier	Limite Ambilly/Ville la Grand	Rue du Jura	Tissu ouvert	3	100
Annecy	Avenue Vert Bois	D 16	Avenue Vert Bois	Tissu ouvert	5	10

Communes traversées ou impactées	Voie	Débutant	Finissant	Tissu	Classement	Largeur des secteurs affectés par le Bruit
Annecy	Avenue Altaïs	D16	Limite commune Seynod	Tissu ouvert	5	10
Annecy	Avenue Altaïs	Limite commune Chavanod	Route de la Salle	Tissu ouvert	4	30
Annecy	Avenue Berthollet	Boulevard Decouz	Avenue Boulevard	Tissu ouvert	4	30
Annecy	Avenue Boulevard	Avenue des Hirondelles	22 avenue Boulevard	Tissu ouvert	3	100
Annecy	Avenue Boulevard	22 avenue Boulevard	5 avenue Boulevard	Tissu ouvert	4	30
Annecy	Avenue d'Albigny	Avenue du Petit-Port	rue des Cygnes	Tissu ouvert	4	30
Annecy	Avenue d'Albigny	rue Président Favre	Avenue de France	Tissu ouvert	3	100
Annecy	Avenue de Beauregard	Rue Jourdil	avenue de Gévrier	Tissu ouvert	4	30
Annecy	Avenue de Brogny	D1201	D1201	Tissu ouvert	4	30
Annecy	Avenue de Brogny	Boulevard du Lycée	rue de l'industrie	Tissu ouvert	4	30
Annecy	Avenue de Brogny	Boulevard de la Rocade	Boulevard du Lycée	Tissu ouvert	3	100
Annecy	Avenue de Chambéry	Avenue du Pont Neuf	Avenue du Rhône	Tissu ouvert	4	30
Annecy	Avenue de Chevène	Avenue du Thiou	Rue de l'industrie	Tissu ouvert	4	30
Annecy	Avenue de Cran	Boulevard de la Rocade	Avenue du Stand	Tissu ouvert	4	30
Annecy	Avenue de France	Rue des Cloches	Rue des Aravis	Tissu ouvert	4	30
Annecy	Avenue de France	avenue de Novel	Rue des Aravis	Tissu ouvert	5	10
Annecy	Avenue de France	chemin du Maquis	avenue de Novel	Tissu ouvert	3	100
Annecy	Avenue de Genève	D1201	Rue du Bel Air	Tissu ouvert	3	100

Communes traversées ou impactées	Voie	Débutant	Finissant	Tissu	Classement	Largeur des secteurs affectés par le Bruit
Annecy	Avenue de Genève	Boulevard de la Rocade	Rue du Bel Air	Tissu ouvert	4	30
Annecy	Avenue de Genève	Boulevard du Lycée	Boulevard de la Rocade	Tissu ouvert	3	100
Annecy	Avenue de Gevrier	12 avenue de Gevrier	Grand Rue d'Alery	Tissu ouvert	4	30
Annecy	Avenue de Gevrier	12 avenue de Gevrier	avenue de Beauregard	Tissu ouvert	3	100
Annecy	Avenue de la Plaine	avenue de Brogny	Séparation 2 voies	Tissu ouvert	4	30
Annecy	Avenue de la Plaine	Séparation 2 voies	avenue de Novel	Tissu ouvert	3	100
Annecy	Avenue de la Plaine	avenue de Novel	Rue Paul Guiton	Tissu ouvert	4	30
Annecy	Avenue de la Plaine	Rue Paul Guiton	bd du Lycée	Tissu ouvert	3	100
Annecy	Avenue de la République	rue de la Crête	Limite commune	Tissu ouvert	3	100
Annecy	Avenue de la République	Boulevard de la Rocade	rue de la Crête	Tissu ouvert	4	30
Annecy	Avenue de Loverchy	Avenue du Rhône	Seynod	Tissu ouvert	3	100
Annecy	Avenue de Novel	Rue du Périmètre	Avenue de la Plaine	Tissu ouvert	4	30
Annecy	Avenue de Prélevet	D16	Rue de Millemoux	Tissu ouvert	3	100
Annecy	Avenue de Thônes	avenue de France	avenue de la Mavéria	Tissu ouvert	3	100
Annecy	Avenue de Thônes	Place Henri Dunant	Rue des Cloches	Tissu ouvert	4	30
Annecy	Avenue des Barattes	avenue de France	avenue de la Mavéria	Tissu ouvert	4	30
Annecy	Avenue des Carrés	avenue de Thones	Rond point de Vignières	Tissu ouvert	3	100
Annecy	Avenue des Carrés	Rond point de Vignières	Rond point de Vignières	Tissu ouvert	4	30

Communes traversées ou impactées	Voie	Débutant	Finissant	Tissu	Classement	Largeur des secteurs affectés par le Bruit
Annecy	Avenue des Hirondelles	Boulevard de la Rocade	Avenue Boulevard	Tissu ouvert	3	100
Annecy	Avenue des Iles	Rue du 11e Bca	Boulevard du Fier	Tissu ouvert	4	30
Annecy	Avenue des Iles	Boulevard de la Rocade	avenue du Stand	Tissu ouvert	3	100
Annecy	Avenue des Neigeos	D1201	Impasse Camille Claudel	Tissu ouvert	4	30
Annecy	Avenue des Regains	Rue du Champ de la Taillée	Route de Sacconges	Tissu ouvert	4	- 30
Annecy	Avenue des Romains	Place des Romains	Avenue du Parc des Sports	Tissu ouvert	4	30
Annecy	Avenue des Romains	Rue du 11e Bca	Rue du Bel Air	Tissu ouvert	4	30
Annecy	Avenue des Trois Fontaines	avenue de Loverchy	Rue de la Césière	Tissu ouvert	3	100
Annecy	Avenue des Vieux Moulins	D5 (avenue des 3 Fontaines)	Chemin de la Prairie	Tissu ouvert	4	30
Annecy	Avenue du Champ Fleuri	Rue du Champ de la Taillée	D10	Tissu ouvert	5	10
Annecy	Av. du Commandant Ratel	avenue du Général De Gaulle	rue des Martyrs	Tissu ouvert	3	100
Annecy	Avenue du Général de Gaulle	rue du Commandant Ratel	rue de Lachat	Tissu ouvert	3	100
Annecy	Avenue du Parc des Sports	Rue Maréchal leclerc	Bd. de la Rocade	Tissu ouvert	4	30
Annecy	Avenue du Parc des Sports	Bd. de la Rocade	Avenue des Romains	Tissu ouvert	3	100
Annecy	Avenue du Parnelan	bd St Bernard de Menthon	Rue des Soeurs Blanches	Tissu ouvert	3	100
Annecy	Avenue du Parnelan	Rue des Soeurs Blanches	Rue Gabriel de Mortillet	Tissu ouvert	4	30
Annecy	Avenue du Parnelan	Rue Gabriel de Mortillet	rue Henry Bordeaux	Tissu ouvert	3	100
Annecy	Avenue du Rhône	D1501	Avenue du Thiou	Tissu ouvert	4	30

Communes traversées ou impactées	Voie	Débutant	Finissant	Tissu	Classement	Largeur des secteurs affectés par le Bruit
Annecy	Avenue du Stand	avenue de Cran	10 avenue du Stand	Tissu ouvert	3	100
Annecy	Avenue du Stand	10 avenue du Stand	avenue du Stade	Tissu ouvert	4	30
Annecy	Avenue du Thiou	Avenue du Rhône	Rue de Chevène	Tissu ouvert	5	10
Annecy	Avenue Germain Perreard	Rue du Vernay	Avenue des Iles	Tissu ouvert	4	30
Annecy	Avenue Jean Clerc	Rue des Aulnes	avenue de Champ Fleuri	Tissu ouvert	5	10
Annecy	Avenue Lucien Boschetti	Av. du crêt du Maure	Faubourg des Balmettes	Tissu ouvert	3	100
Annecy	Av. Pierre Mendes France	Rue de la République	Avenue des Harmonies	Tissu ouvert	4	30
Annecy	Avenue du Pré de Challes	Rue du Pré Faucon	avenue du Pré Clusel	Tissu ouvert	4	30
Annecy	Avenue du Pré Closet	Avenue du Pré de Challes	Impasse des Prairies	Tissu ouvert	3	100
Annecy	Avenue Auguste Renoir	Rue de la Pérolrière	avenue de Beauregard	Tissu ouvert	4	30
Annecy	Avenue Henri Zanarolli	avenue des 3 Fontaines	Chemin de la Croix Rouge	Tissu ouvert	3	100
Annecy	Avenue du Pré Félin	Route de Thônes	Avenue du Pré de Challes	Tissu ouvert	4	30
Annecy	Boulevard du Fier	Avenue des Iles	Rue du Maréchal Leclerc	Tissu ouvert	4	30
Annecy	Boulevard du Fier	Rue du Maréchal Leclerc	D2201 (avenue de Genève)	Tissu ouvert	3	100
Annecy	Bd Costa de Beauregard	Avenue d'Aix-les-Bains	Avenue des Regains	Tissu ouvert	4	30
Annecy	Boulevard Decouz	avenue du stand	D2201 (avenue de Genève)	Tissu ouvert	3	100
Annecy	Boulevard du Lycée	Avenue de Genève	Avenue de Brogny	Tissu ouvert	4	30
Annecy	Boulevard du Lycée	avenue de Brogny	Avenue du Parmelan	Tissu ouvert	3	100

Communes traversées ou impactées	Voie	Débutant	Finissant	Tissu	Classement	Largeur des secteurs affectés par le Bruit
Annecy	Bd St-Bernard de Menthon-	avenue du Parmelan	Avenue des Barattes	Tissu ouvert	3	100
Annecy	Bd St-Bernard de Menthon-	Avenue des Barattes	Avenue d'Albigny	Tissu ouvert	4	30
Annecy	Bretelle 1	A41	Bretelle A41	Tissu ouvert	3	100
Annecy	Bretelle 2	A41	Bretelle A41	Tissu ouvert	4	30
Annecy	Bretelle 3	Bretelle D3508	Bretelle A41	Tissu ouvert	3	100
Annecy	Bretelle 4	D3508	Bretelle A41	Tissu ouvert	3	100
Annecy	Bretelle 5	D916 (voie des Aravis)	Avenue du Pré Closet	Tissu ouvert	4	30
Annecy	Bretelle Bd de la Rocade	Boulevard de la Rocade	Avenue des Hirondelles	Tissu ouvert	4	30
Annecy	Bretelle Bd de la Rocade	Boulevard de la Rocade	Avenue des Hirondelles	Tissu ouvert	5	10
Annecy	Bretelle Bd de la Rocade	Boulevard de la Rocade	Bretelle	Tissu ouvert	3	100
Annecy	Bretelle Bd de la Rocade	Bretelle	Bretelle	Tissu ouvert	4	30
Annecy	Bretelle D1201	D1201	Rue Jacqueline Auriol	Tissu ouvert	4	30
Annecy	Bretelle D1501	Bretelle D1501	D3508	Tissu ouvert	4	30
Annecy	Bretelle D1501	Bretelle D1501	D1501	Tissu ouvert	3	100
Annecy	Bretelle D1501	Bretelle D1501	Avenue de Prélevert	Tissu ouvert	4	30
Annecy	Bretelle D1501	D1501	D3508	Tissu ouvert	4	30
Annecy	Bretelle D3508	Avenue de Prélevert	D3508	Tissu ouvert	4	30
Annecy	Bretelle D3508	Rue de Millemoux	D3508	Tissu ouvert	4	30

Communes traversées ou impactées	Voie	Débutant	Finissant	Tissu	Classement	Largeur des secteurs affectés par le Bruit
Annecy	Chemin de Bellevue	Route de Thônes	Rue de l'Arc en Ciel	Tissu ouvert	4	30
Annecy	Chemin de la Colline	route du périmètre	Rue des Martyrs	Tissu ouvert	4	30
Annecy	Chemin de Château Vieux	Chemin des Natais	Chemin de Peniaz	Tissu ouvert	4	30
Annecy	Chemin de la Croix Rouge	limite Seynod	Avenue de Loverchy	Tissu ouvert	4	30
Annecy	Chemin des Cloches	avenue de Thones	bd Gambetta	Tissu ouvert	4	30
Annecy	Chemin des Cloches	avenue de France	bd Gambetta	Tissu ouvert	5	10
Annecy	Chemin du Maquis	Rue des Anémones	Séparation 2 voies	Tissu ouvert	3	100
Annecy	Chemin du Maquis	Séparation 2 voies	avenue de France	Tissu ouvert	4	30
Annecy	Chemin du Maquis	avenue de France	avenue de France	Tissu ouvert	3	100
Annecy	Chemin du Maquis	avenue de France	Chemin du Périmètre	Tissu ouvert	3	100
Annecy	Chemin de la Fruitière	D14 (avenue du Stade)	Rue de l'Aérodrome	Tissu ouvert	4	30
Annecy	Chemin Peniaz	Avenue d'Aix	Chemin de Château Vieux	Tissu ouvert	4	30
Annecy	Chemin Pres Bouvaux	D16 (route des Creuses)	Impasse des Alognes	Tissu ouvert	4	30
Annecy	Chemin Pres Bouvaux	Impasse des Alognes	Allée Camille Claudel	Tissu ouvert	5	10
Annecy	Eplanade de l'Hotel de Ville	Rue Camille Dunant	Quai Vicenza	Tissu ouvert	3	100
Annecy	Faubourg des Balmettes	Avenue Lucien Boschetti	Rue de la Cité	Tissu ouvert	4	30
Annecy	Grande Rue d'Aléry	avenue de Prélevert	Avenue de Gévrier	Tissu ouvert	5	10
Annecy	Place Henri Dunant	avenue du Parmelan	Avenue de Thones	Tissu ouvert	3	100

Communes traversées ou impactées	Voie	Débutant	Finissant	Tissu	Classement	Largeur des secteurs affectés par le Bruit
Annecy	Pont Gevrier	Avenue des Harmonies	Avenue de Gevrier	Tissu ouvert	3	100
Annecy	Quai Emile Chappuis	Avenue d'Albigny	Rue Camille Dunant	Tissu ouvert	3	100
Annecy	Rue de Frontenex	D2201	Echangeur avenue Brogny	Tissu ouvert	3	100
Annecy	Rue de Frontenex	Rue Marc Leroux	Echangeur avenue Brogny	Tissu ouvert	4	30
Annecy	Rue des Pérolles	Avenue Prelevet	Avenue du Vert Bois	Tissu ouvert	5	10
Annecy	Rue de l'Arc en Ciel	Chemin de Bellevue	Route de Thones	Tissu ouvert	4	30
Annecy	Rue Paul Cézanne	Rue Robert Schuman	Avenue de Brogny	Tissu ouvert	5	10
Annecy	Rue du Champ de la Taillée	D1201	Avenue de Champ Fleuri	Tissu ouvert	4	30
Annecy	Rue de Millemoux	Avenue Prelevet	Rue de la Pérolrière	Tissu ouvert	5	10
Annecy	Rue de Verdun	Rue des Mouettes	Avenue de Chavaires	Tissu ouvert	4	30
Annecy	Rue de Lachat	Avenue Général de Gaulle	100m amont Rue Pré de la Danse	Tissu ouvert	4	30
Annecy	Rue de Lachat	100m amont Rue Pré de la Danse	Chemin des Chapelaines	Tissu ouvert	3	100
Annecy	Rue Marc Leroux	Rue de Frontenex	Avenue de la Plaine	Tissu ouvert	4	30
Annecy	Rue Pré de la Salle	Avenue des Carrés	Chemin des Chapelaines	Tissu ouvert	3	100
Annecy	Rue de Pré Faucon	Avenue du Pré de Challes	Avenue du Pré de Challes	Tissu ouvert	4	30
Annecy	Rue Robert Schuman	Rue Bouvard	Rue Paul Cézanne	Tissu ouvert	5	10
Annecy	Rue St Paul	Rue de la Fruitière	Rue de l'Égalité	Tissu ouvert	4	30
Annecy	Rue du Val Vert	20 rue du Val Vert	D5 (avenue des 3 Fontaines)	Tissu ouvert	5	10

Communes traversées ou impactées	Voie	Débutant	Finissant	Tissu	Classement	Largeur des secteurs affectés par le Bruit
Annecy	Rue du Val Vert	D1201 (avenue d'Aix-les-Bains)	20 Rue du Val vert	Tissu ouvert	4	30
Annecy	Route d'Annecy	Limitation 30	Limitation 30	Tissu ouvert	4	30
Annecy	Route de Bellegarde	Giratoire Toyota	Annecy	Tissu ouvert	4	30
Annecy	Route de Chevennes	Pont Gevrier	D1501	Tissu ouvert	4	30
Annecy	Route de Frangy	Limite Epagny Metz-Tessy	D14	Tissu ouvert	3	100
Annecy	Route de Frangy	D14	Rue de l'Egalité	Tissu ouvert	3	100
Annecy	Route de Frangy	Rue de l'Egalité	Av. du Pont de Tasset (Cran-Gevrier)	Tissu ouvert	3	100
Annecy	Route de Frangy	Av. du Pont de Tasset (Cran-Gevrier)	Rue de la République	Tissu ouvert	3	100
Annecy	Route de Genève	Déviations	Agglo Pringy	Tissu ouvert	4	30
Annecy	Route de Genève	Limitation 30	Agglo Pringy	Tissu ouvert	4	30
Annecy	Route de Genève	Limitation 30	Agglo Pringy	Tissu ouvert	4	30
Annecy	Route de la Salle	Echangeur D3508	Avenue Altaïs	Tissu ouvert	4	30
Annecy	Route de la Salle	Echangeur D3508	Rue Perollière	Tissu ouvert	4	30
Annecy	Route de la Salle	Echangeur D3508 entrée	Echangeur D3508 sortie	Tissu ouvert	4	30
Annecy	Route de Nanfray	Avenue du Capitaine Anjot	route des Creuses	Tissu ouvert	3	100
Annecy	Route de Sacconges	rue de la Cesièr	Avenue des Regains	Tissu ouvert	3	100
Annecy	Route de Sacconges	Avenue des Regains	Chemin du Moulin Rouge	Tissu ouvert	3	100
Annecy	Route de Sacconges	Chemin du Moulin Rouge	Route de Vergloz	Tissu ouvert	3	100

Communes traversées ou impactées	Voie	Débutant	Finissant	Tissu	Classement	Largeur des secteurs affectés par le Bruit
Anancy	Route de Thônes	avenue du Général De Gaulle	Avenue du Pré de Challe	Tissu ouvert	3	100
Anancy	Route de Thônes	Avenue du Pré Challe	Avenue du pré Félin	Tissu ouvert	4	30
Anancy	Route de Thônes	Avenue du Pré Félin	Voie des Aravis	Tissu ouvert	4	30
Anancy	Route de Vieugy	Route de Sacconges	Route de Quintal	Tissu ouvert	3	100
Anancy	Route de Vignières	avenue du Parmelan	Rue des Pavillons	Tissu ouvert	5	10
Anancy	Route de Vignières	Rue des Pavillons	avenue de France	Tissu ouvert	4	30
Anancy	route du Périmètre	Chemin du Jouly	Chemin de la Colline	Tissu ouvert	4	30
Anancy	route du Périmètre	Montée de Novel	Chemin du Jouly	Tissu ouvert	5	10
Anancy	route du Périmètre	Chemin du Maquis	Rue des Martyrs de la Déportation	Tissu ouvert	3	100
Anancy	Route des Emognes	Avenue des Neigeos	D1201	Tissu ouvert	5	10
Anancy	Route de Frangy	Carrefour voie d'évitement	Limite Pringy / Metz-Tessy	Tissu ouvert	3	100
Anancy	Rue Jacqueline Auriol	route du périmètre	Avenue de Brogny	Tissu ouvert	4	30
Anancy	Rue de la Cantamine	Chemin des Natais	Route de Vieugy	Tissu ouvert	4	30
Anancy	Rue de la Paix	rue du Président Favre	Rue Louis Revon	Tissu ouvert	4	30
Anancy	Rue de la Presse	Rue de l'Arc en Ciel	Rue du Capitaine Baud	Tissu ouvert	3	100
Anancy	Rue de l'Industrie	Rue de la Gare	Avenue de Chevesnes	Tissu ouvert	5	10
Anancy	Rue des Anémones	Avenue de la Plaine	Chemin du Maquis	Tissu ouvert	3	100
Anancy	Rue des Carillons	Chemin des Cloches	Avenue des Carrés	Tissu ouvert	5	10

Communes traversées ou impactées	Voie	Débutant	Finissant	Tissu	Classement	Largeur des secteurs affectés par le Bruit
Annecy	Rue des Cygnes	Rue des Pommaries	Rue des Mouettes	Tissu ouvert	4	30
Annecy	Rue des Droits de l'Homme	Avenue de la République	Rue du Vernay	Tissu ouvert	4	30
Annecy	Rue des Ecoles	Avenue des Carrés	Rue des Pommaries	Tissu ouvert	4	30
Annecy	Rue des Marquisats	Eplanade de l'Hôtel de Ville	avenue des Trésums	Tissu ouvert	3	100
Annecy	Rue des Marquisats	Place de l'Hôtel de Ville	avenue des Trésums	Tissu ouvert	3	100
Annecy	Rue des Martyrs de la Déportation	Chemin du Périmètre	rue St Exupéry	Tissu ouvert	3	100
Annecy	Rue des Mouettes	Avenue de la Mavéria	Rue de la Vénétie	Tissu ouvert	4	30
Annecy	Chemin des Natais	D5	Chemin de Chateau Vieux	Tissu ouvert	3	100
Annecy	Rue des Pommaries	Rue des Cygnes	rue des Ecoles	Tissu ouvert	4	30
Annecy	Rue du Bel air	Avenue du Stade	D2201	Tissu ouvert	4	30
Annecy	Rue du Capitaine Baud	Rue de la Pesse	Avenue des Carrés	Tissu ouvert	3	100
Annecy	Rue du Capitaine Baud	Rue des Mouettes	Rue de la Presse	Tissu ouvert	4	30
Annecy	Rue du Maréchal Lederc	Boulevard du Fier	Avenue du Parc des Sports	Tissu ouvert	4	30
Annecy	Rue du Maréchal Lederc	Rue du 11e BCA	Avenue du Stade	Tissu ouvert	4	30
Annecy	Rue de l'Egalité	Rue St Paul	Rue des Garennes	Tissu ouvert	4	30
Annecy	Rue Henry Bordeaux	Avenue Gambetta	Rue des Tilleuls	Tissu ouvert	4	30
Annecy	Rue de l'Industrie	Rue Paul Cézanne	Place de la Gare	Tissu ouvert	4	30
Annecy	Rue Jacqueline Auriol	Avenue des Martyrs	Route du Périmètre	Tissu ouvert	3	100

Communes traversées ou impactées	Voie	Débutant	Finissant	Tissu	Classement	Largeur des secteurs affectés par le Bruit
Annecy	Rue Jean Jaurès	Boulevard du Lycée	rue Sommeiller	Tissu ouvert	4	30
Annecy	Rue Louis Revon	Rue de la Paix	Boulevard du Lycée	Tissu ouvert	4	30
Annecy	Rue Louis Revon	D909 (avenue d'Albigny)	Rue du 30e Régiment d'Infanterie	Tissu ouvert	4	30
Annecy	Rue de la Pérolrière	Rue de la Salle	Avenue Auguste Renoir	Tissu ouvert	4	30
Annecy	Rue du Vernay	Avenue des Droits Homme	Avenue Germain Pérreard	Tissu ouvert	3	100
Annecy	Site Propre Bus	Avenue de l'Hôpital	Avenue de Genève	Tissu ouvert	5	10
Annecy	Site Propre Bus	Chemin Periaz	Avenue des Regains	Tissu ouvert	5	10
Annecy	Site Propre Bus	D16	Avenue de Champ Fleuri	Tissu ouvert	5	10
Annecy	Site Propre Bus	Rue d'Alercy	rue Sommeiller	Tissu ouvert	4	30
Annecy	Site Propre Bus	Rue de l'Arc en Ciel	Rue de la Frasse	Tissu ouvert	5	10
Annecy	Site Propre Bus	rue des Forges	Chemin des Grèves	Tissu ouvert	5	10
Annecy	Site Propre Bus	Avenue Auguste Renoir	Rue de la Perollière	Tissu ouvert	5	10
Annecy	Voie d'évitement Pringy	RN201	Carrefour voie d'évitement	Tissu ouvert	4	30
Annecy	Rétablissement RD908B:4	Limite Epagny Metz-Tessy	RD1201	Tissu ouvert	4	30
Annemasse	Avenue Henri Barbusse	place de l'Etoile	rue du Beulet	Tissu ouvert	4	30
Annemasse	Avenue de la Gare	rue du Parc	rue du Mont Blanc	Tissu ouvert	4	30
Annemasse	Avenue de Verdun	av. Claude Philippe Dusonchet	avenue de l'annexion	Tissu ouvert	4	30
Annemasse	Avenue de Verdun	rue de l'annexion	avenue du Léman	Tissu ouvert	4	30

Communes traversées ou impactées	Voie	Débutant	Finissant	Tissu	Classement	Largeur des secteurs affectés par le Bruit
Annemasse	Avenue de Verdun	rue du stade Albert Baud	rue du Beulet	Tissu ouvert	4	30
Annemasse	Avenue de Verdun	rue du stade Albert Baud	av. Claude Philippe Dusonchet	Tissu ouvert	4	30
Annemasse	Avenue des Buchillons	lim Annemasse / Ville la Grand	Rue des Voirons	Tissu ouvert	4	30
Annemasse	Avenue des Buchillons	rue des Esserts	lim Annemasse / Ville la Grand	Tissu ouvert	4	30
Annemasse	Avenue du Giffre	rue du Dr Favre	rue de Romagny	Tissu ouvert	4	30
Annemasse	Avenue du Léman	avenue de Verdun	Place du Maréchal De Lattre	Tissu ouvert	4	30
Annemasse	Avenue du Léman	route de Bonneville	avenue de Verdun	Tissu ouvert	4	30
Annemasse	Avenue Emile Zola	Rue du Môle	Rue du Baron de Loe	Tissu ouvert	3	100
Annemasse	Avenue Florissant	Rue du Chablais	Rue du Levant	Tissu ouvert	3	100
Annemasse	Avenue Florissant	Rue des Tournelles	Rue du Levant	Tissu ouvert	4	30
Annemasse	Avenue Florissant	Rue des Tournelles	rue de Romagny	Tissu ouvert	4	30
Annemasse	Avenue Jules Ferry	route de Bonneville	rue des amoureux	Tissu ouvert	3	100
Annemasse	Avenue Jules Ferry	rue des amoureux	rue du Faucigny	Tissu ouvert	3	100
Annemasse	Route Bonneville	Avenue Jules Ferry	rue des Aravis	Tissu ouvert	3	100
Annemasse	Route Bonneville	rue des Aravis	rue Annexion	Tissu ouvert	3	100
Annemasse	Route Bonneville	Rue de l'Annexion	avenue de Verdun	Tissu ouvert	4	30
Annemasse	Route Bonneville	avenue de Verdun	D1205	Tissu ouvert	4	30
Annemasse	Route Bonneville	avenue de Verdun	D1205	Tissu ouvert	4	30

Communes traversées ou impactées	Voie	Débutant	Finissant	Tissu	Classement	Largeur des secteurs affectés par le Bruit
Annemasse	Route des Vallées	rue des Glières	route de Thonon	Tissu ouvert	3	100
Annemasse	Route des Vallées	place de l'Etoile	rue des Glières	Tissu ouvert	3	100
Annemasse	Route d'Etrembières	rue des Amoureux	rue Marc Courriard	Tissu ouvert	3	100
Annemasse	Route d'Etrembières	rue des Aravis	rue des Amoureux	Tissu ouvert	3	100
Annemasse	Route Etrembières	Avenue de l'Europe	rue des Aravis	Tissu ouvert	3	100
Annemasse	Rue Artiste Briand	Rue Alfred Bastin	Avenue Pasteur	Tissu ouvert	4	30
Annemasse	Rue Artiste Briand	avenue Pasteur	Place de l'Etoile	Tissu ouvert	4	30
Annemasse	Rue Alfred Bastin	rue Fernand David	rue Jules Ferry	Tissu ouvert	4	30
Annemasse	Rue du Clos Fleury	rue Marc Courriard	Rue de Genève	Tissu ouvert	3	100
Annemasse	Rue du Commerce	Place Jean Defaught	Avenue Pasteur	Rue en U	3	100
Annemasse	Rue Marc Courriard	route de Bonneville	Place Alexandre Moret	Rue en U	3	100
Annemasse	Rue d'Arve	quai d'Arve	rue du Chatelet	Tissu ouvert	4	30
Annemasse	Rue de Genève-4	Place de l'Hôtel de ville	Rue du Clos Fleury	Tissu ouvert	4	30
Annemasse	Rue de la Résistance	rue de Romagny	rue des Esserts	Tissu ouvert	3	100
Annemasse	Rue de l'Annexion	route de Bonneville	avenue de Verdun	Tissu ouvert	4	30
Annemasse	Rue de Romagny	place de l'Etoile	rue des Glières	Tissu ouvert	3	100
Annemasse	Rue de Romagny	rue des Glières	rue Jean Mermoz	Tissu ouvert	4	30
Annemasse	Rue de Romagny	rue des Glières	rue Jean Mermoz	Tissu ouvert	3	100

Communes traversées ou impactées	Voie	Débutant	Finissant	Tissu	Classement	Largeur des secteurs affectés par le Bruit
Annemasse	Rue des Amoureux	route d'Etrembières	rue Marc Courriard	Tissu ouvert	3	100
Annemasse	Rue des Amoureux	rue Marc Courriard	Avenue Jules Ferry	Tissu ouvert	4	30
Annemasse	Rue des Aravis	route d'Etrembières	route de Bonneville	Tissu ouvert	3	100
Annemasse	Rue des Déportés	Route de la libération	Avenue de l'Europe	Tissu ouvert	3	100
Annemasse	Rue des Esserts	route de Thonon	limite Annemasse Ville la Grand	Tissu ouvert	4	30
Annemasse	Rue des Esserts	Rue des Voirons	limite Annemasse Ville la Grand	Tissu ouvert	4	30
Annemasse	Rue des Négociants	rue du Jura	Limite commune	Tissu ouvert	4	30
Annemasse	Rue du 18 Août	rue de Sous-Cassan	route de Thonon	Tissu ouvert	4	30
Annemasse	Rue du Baron de Loe	rue de Genève	limite Annemasse/Ambilly	Tissu ouvert	3	100
Annemasse	Rue du Beulet	rue Aristide Briand	avenue de Verdun	Tissu ouvert	4	30
Annemasse	Rue du Chablais	Place Jean Deffaugt	Avenue Florissant	Tissu ouvert	4	30
Annemasse	Rue du Faucigny	place de l'Etoile	Avenue Jules Ferry	Tissu ouvert	3	100
Annemasse	Rue du Faucigny	Place Jean Deffaugt	Avenue Jules Ferry	Tissu ouvert	4	30
Annemasse	Rue du Petit Malbrande	Rue Alfred Bastin	rue Léandre Vaillat	Tissu ouvert	4	30
Annemasse	Rue du Salève	Avenue de Genève	route d'Etrembières	Tissu ouvert	3	100
Annemasse	Rue de la Gare	Rue de Genève	Rue des Vétérans	Rue en U	3	100
Annemasse	Rue de la Gare	Rue des Voirons	Rue des Vétérans	Rue en U	3	100
Annemasse	Rue de Genève	Rue de la Zone	Avenue Louis Lachenal	Tissu ouvert	3	100

Communes traversées ou impactées	Voie	Débutant	Finissant	Tissu	Classement	Largeur des secteurs affectés par le Bruit
Annemasse	Rue de Genève	Rue de la Zone	Rue du Baron de Loe	Tissu ouvert	3	100
Annemasse	Rue de Genève	Rue de la Zone	Rue du Baron de Loe	Tissu ouvert	3	100
Annemasse	Rue de Genève	Rue du Baron de Loe	Rue du Clos Fleury	Tissu ouvert	3	100
Annemasse	Rue Jean Mermoz	rue de Sous Cassan	rue de Romagny	Tissu ouvert	4	30
Annemasse	Rue Léandre Vaillat	rue Jules Ferry	Rue du Petit Malabrande	Tissu ouvert	4	30
Annemasse	Rue Louis Armand	rue du Dr Baud	rue des Frères Tasilles	Tissu ouvert	4	30
Annemasse	Rue Louis Lachenal	Avenue de Genève	limite Ambilly Annemasse	Tissu ouvert	4	30
Annemasse	Rue Pierre Mendes France	limite Ambilly Annemasse	Quai d'Arve	Tissu ouvert	4	30
Annemasse	Rue Sous Cassan	rue du 18 Août	route de Thonon	Tissu ouvert	4	30
Annemasse	Rue du Vieux Château	Rue de Romagny	limite Ville La Grand	Tissu ouvert	4	30
Anthy-s/Léman	Rue de Genève	Limite Anthy	limite Agglo	Tissu ouvert	4	30
Anthy-s/Léman	Rue de Genève	D1005	Limite Thonon	Tissu ouvert	4	30
Ayze	Avenue de la Gare	Rue Pertuiset	Limite de commune d'Ayze	Tissu ouvert	4	30
Bonneville	Avenue d'Aoste	Avenue des Glières	Avenue Charles de Gaulle	Tissu ouvert	4	30
Bonneville	Avenue de la Gare	Rue Pertuiset	Limite de commune	Tissu ouvert	4	30
Bonneville	Avenue des Glières	Avenue Charles de Gaulle	Rue du Pont	Tissu ouvert	3	100
Bonneville	Rue de Genève	rue Antoine de St Exupéry	rue du Manet	Tissu ouvert	4	30
Bonneville	Rue de Pertuiset	Place de l'Hotel de Ville	Avenue de la Gare	Rue en U	3	100

Communes traversées ou impactées	Voie	Débutant	Finissant	Tissu	Classement	Largeur des secteurs affectés par le Bruit
Bonneville	Rue Decret	Avenue de Genève	Place de l'Hôtel de Ville	Tissu ouvert	4	30
Bonneville	Rue du Pont	Pont de l'Europe	Place de L'Hotel de Ville	Rue en U	1	300
Chamonix-Mont-Blanc	Avenue du Mont Blanc	allée du Recteur Payot	Place du Mont Blanc	Tissu ouvert	4	30
Chamonix-Mont-Blanc	Rue Joseph Vallot	allée du Recteur Payot	Avenue de la plage	Tissu ouvert	4	30
Chamonix-Mont-Blanc	Rue Joseph Vallot	Avenue de la plage	route des Praz	Tissu ouvert	3	100
Chamonix-Mont-Blanc	Route des Praz	chemin du Châble	rue de la Chapelle	Tissu ouvert	4	30
Chamonix-Mont-Blanc	Route des Praz	rue Joseph Vallot	chemin du Châble	Tissu ouvert	3	100
Chavanod	Avenue Altaïs	Limite commune Chavanod/Annecy	Rue Orion	Tissu ouvert	4	30
Chavanod	Avenue Altaïs	Rue Orion	Limite commune Chavanod/Seynod	Tissu ouvert	5	10
Cluses	Avenue Paul Béchet	rue Charles Poncet	Rue du Dr Jacques Arnaud	Tissu ouvert	4	30
Cluses	Avenue de la République	Rond Point du Mont-Blanc	Limite Cluses/Scionzier	Tissu ouvert	4	30
Cluses	Avenue de la Sardagne	Avenue des Lacs	limite Cluses/Thyez	Tissu ouvert	4	30
Cluses	Avenue de Sardagne	Allée des pêcheurs	rue Nicolas Girod	Tissu ouvert	4	30
Cluses	Avenue du Mont-Blanc	Rond point du Mont-Blanc	limite Scionzier/Cluses	Tissu ouvert	4	30
Cluses	Avenue de la Libération	Grande Rue	Avenue du Mont Blanc	Tissu ouvert	4	30
Cluses	Avenue Georges Clémenceau	Avenue André Gaillard	Avenue de Margencel	Tissu ouvert	4	30
Cluses	Avenue du Stade	limite Cluses/Scionzier	Avenue des lacs	Tissu ouvert	4	30
Cluses	Rue du Dr Jacques Arnaud	Avenue de la Sardagne	Avenue de la Libération	Tissu ouvert	4	30

Communes traversées ou impactées	Voie	Débutant	Finissant	Tissu	Classement	Largeur des secteurs affectés par le Bruit
Cluses	Grande Rue	Carrefour de l'Europe	Avenue de la Libération	Rue en U	2	250
Cluses	Liaison Thyez/Cluses (Sardagne)	Limite Cluses/Thyez	Avenue Louis Coppel	Tissu ouvert	4	30
Cluses	Rue Martin Luther King	D19	D902B	Tissu ouvert	4	30
Cluses	Rue des Grands Champs	D902	Avenue Georges Clémenceau	Tissu ouvert	4	30
Cravues-Sales	Rue de Montréal	Route des Bois	Rue des 2 Montagnes	Tissu ouvert	4	30
Epagny Metz-Tessy	Avenue des Alpes	Avenue du centre	Route de Bellegarde	Tissu ouvert	4	30
Epagny Metz-Tessy	Avenue des Alpes	Avenue des Alpes	Avenue du Centre	Tissu ouvert	4	30
Epagny Metz-Tessy	Avenue du Centre	Giratoire dit d'Intersport	Rue des Roseaux	Tissu ouvert	3	100
Epagny Metz-Tessy	Avenue du Centre	Rue des Roseaux	Giratoire de la Bottière	Tissu ouvert	4	30
Epagny Metz-Tessy	Bretelle D3508	D1508	RD3508	Tissu ouvert	3	100
Epagny Metz-Tessy	Echangeur Nord : Rétablissement RD908B:2	Hôpital	Hôpital	Tissu ouvert	4	30
Epagny Metz-Tessy	Echangeur Nord : Rétablissement RD908B:1	Giratoire sud	Hôpital	Tissu ouvert	4	30
Epagny Metz-Tessy	Echangeur : Bretelle J	giratoire Sud	Hôpital	Tissu ouvert	4	30
Epagny Metz-Tessy	Echangeur : Bretelle K	giratoire Sud	Voie de Metz	Tissu ouvert	2	250
Epagny Metz-Tessy	Echangeur Nord : Bretelle F	voie de Metz	giratoire sud	Tissu ouvert	4	30
Epagny Metz-Tessy	Echangeur Nord : Bretelle M	Voie de Metz	giratoire nord	Tissu ouvert	4	30
Epagny Metz-Tessy	Echangeur Nord : Bretelle P	giratoire nord	voie de Metz	Tissu ouvert	4	30
Epagny Metz-Tessy	Echangeur Nord : Giratoire Nord	anneau du giratoire	anneau du giratoire	Tissu ouvert	4	30

Communes traversées ou impactées	Voie	Débutant	Finissant	Tissu	Classement	Largeur des secteurs affectés par le Bruit
Epagny Metz-Tessy	Echangeur Nord : liaison giratoire	Giratoire Nord	Giratoire Sud	Tissu ouvert	4	30
Epagny Metz-Tessy	Echangeur : Giratoire Sud	anneau du giratoire	anneau du giratoire	Tissu ouvert	4	30
Epagny Metz-Tessy	Rétablissement RD908B	limite Metz-Tessy	limite Pringy	Tissu ouvert	4	30
Epagny Metz-Tessy	Route de Bellegarde	Giratoire « Toyota »	Annecy	Tissu ouvert	4	30
Epagny Metz-Tessy	Route du Bois de Metz	Giratoire « Botanic »	Giratoire Nord	Tissu ouvert	4	30
Epagny Metz-Tessy	Route de Bromines	Giratoire des Perdrix	Giratoire de la Bottière	Tissu ouvert	4	30
Epagny Metz-Tessy	Route de Frangy	Carrefour voie d'évitement	RD3508	Tissu ouvert	3	100
Epagny Metz-Tessy	Rue de la Bottière	RD1508	Giratoire de la Bottière	Tissu ouvert	4	30
Epagny Metz-Tessy	Rue de la Tuilerie	Giratoire de la Tuilerie	Giratoire « Intersport »	Tissu ouvert	5	10
Epagny Metz-Tessy	Rue de la Tuilerie	RD 1508	Avenue du Centre	Tissu ouvert	4	30
Epagny Metz-Tessy	Site Propre Bus	Avenue de l'Hôpital	Avenue de Genève	Tissu ouvert	5	10
Epagny Metz-Tessy	Sans nom	Giratoire « Toyota »	Giratoire « Intersport »	Tissu ouvert	4	30
Epagny Metz-Tessy	Voie de Metz:2	Echangeur A41 RD14	RD 1201	Tissu ouvert	2	250
Eteaux	Avenue de la Libération	A41	Avenue Jean Jaurès	Tissu ouvert	4	30
Etrembières	Route des Déportés	Route de la Libération	Avenue de l'Europe (Annemasse)	Tissu ouvert	3	100
Evian-les-Bains	Avenue d'Abondance	Boulevard Jean Jaurès	Limite de commune	Tissu ouvert	4	30
Evian-les-Bains	Boulevard Jean Jaurès	Avenue Anna de Noailles	Avenue d'Abondance	Tissu ouvert	4	30
Faverge-Seythenex	Déviation de Marlens	RD1508	limite St Ferreol/Marlens	Tissu ouvert	3	100

Communes traversées ou impactées	Voie	Débutant	Finissant	Tissu	Classement	Largeur des secteurs affectés par le Bruit
Gaillard	Cours de la République	rue de l'industrie	rue de la libération	Tissu ouvert	4	30
Gaillard	Rue de l'Industrie	route de la Zone	Cours de la République	Tissu ouvert	4	30
Gaillard	Rue d'Arve	quai d'Arve	rue du Chatelet	Tissu ouvert	4	30
Gaillard	Rue de Genève	Limite commune	Limite commune	Tissu ouvert	3	100
Gaillard	rue de la libération	rue de Genève	rue de la paix	Tissu ouvert	4	30
Gaillard	rue de la Paix	rue de la Libération	rue du Martinet	Tissu ouvert	4	30
Gaillard	Rue du Chatelet	rue d'Arve	rue de la libération	Tissu ouvert	3	100
Gaillard	Rue du Lieutenant Yvan Genot	rue du Martinet	Douane de Fossard	Tissu ouvert	4	30
Gaillard	rue du Martinet	rue de la Paix	rue du lieutenant Genot	Tissu ouvert	4	30
Gaillard	Rue du Château d'Eau	Rue de l'Industrie	Rue du Martinet	Tissu ouvert	4	30
Gaillard	Rue Pierre Mendes France	lim Ambilly Annemasse	quai d'Arve	Tissu ouvert	4	30
La Roche-sur-Foron	Avenue de la Libération	A41	Avenue Jean Jaurès	Tissu ouvert	4	30
La Roche-sur-Foron	Avenue Jean Jaurès	Place de la Grenette	Avenue de la Libération	Tissu ouvert	4	30
La Roche-sur-Foron	Avenue Victor Hugo	Boulevard des Glières	Faubourg Saint-Martin	Tissu ouvert	4	30
La Roche-sur-Foron	Faubourg Saint-Martin	Limite La Roche/Amanaz	Rue de l'Égalité	Tissu ouvert	4	30
Margencel	Route de Genève	D1005	Limite commune Anthy-sur-Léman	Tissu ouvert	4	30
Marignier	Avenue des Vallées	Limite Marignier/Thyez	Avenue des Iles	Tissu ouvert	2	250
Marin	Route d'Evian	Route de Thonon	RD 1005	Tissu ouvert	4	30

Communes traversées ou impactées	Voie	Débutant	Finissant	Tissu	Classement	Largeur des secteurs affectés par le Bruit
Marnaz	Avenue de la Libération	Limite Marnaz/Scionzier	Avenue de la route Blanche	Tissu ouvert	4	30
Marnaz	Avenue des Vallignons	Limite Scionzier/Marnaz	Avenue du Stade	Tissu ouvert	4	30
Marnaz	Avenue du Mont-Blanc	Rue du stade	Limite Marnaz/Scionzier	Tissu ouvert	4	30
Marnaz	Avenue du Stade	Avenue du Mont-Blanc	Limite Marnaz/Thyez	Tissu ouvert	3	100
Neuvecelle	Avenue d'Abondance	Boulevard Jean Jaures	Avenue du Léman	Tissu ouvert	4	30
Poisv	Déviation RD 14(Projet)	RD14	RD14	Tissu ouvert	3	100
Publier	Route d'Evian	Avenue de Thonon (RD 1005)	Limite commune Thonon-les-Bains	Tissu ouvert	4	30
Rumilly	Rue Joseph Béard	Giratoire Dagand - Joseph Béard	Ancienne route de Genève	Tissu ouvert	5	10
Rumilly	Rue du Pont Neuf	Place Louis Amoudry	Montée du Gymnase	Rue en U	3	100
Rumilly	Rue de l'Annexion	Montée du Gymnase	Giratoire Pl. Stalingrad	Tissu ouvert	5	10
Rumilly	Rue de l'Annexion	Giratoire Pl. Stalingrad	Place d'Armes	Tissu ouvert	4	30
Rumilly	Place d'Armes	Rue de l'Annexion	Avenue Gantin	Tissu ouvert	5	10
Rumilly	Avenue Gantin	Rue de la Fontaine	Rue des Terreaux	Tissu ouvert	4	30
Rumilly	Avenue Gantin	Rue des Terreaux	Rue de Verdin	Tissu ouvert	5	10
Rumilly	Avenue Gantin	Rue de Verdin	Rue de l'Albanais	Tissu ouvert	4	30
Rumilly	Rue René Cassin	Rue de l'Albanais	Boulevard de l'Europe	Tissu ouvert	4	30
Saint-Ferréol	Déviation de Marlens	RD1508	RD1508	Tissu ouvert	3	100
Saint-Julien-en-Genevois	Allée de la Feuillée Et rue Jacques Duboin	Rue des Sardes	Rue Mme de Staël	Tissu ouvert	5	10

Communes traversées ou impactées	Voie	Débutant	Finissant	Tissu	Classement	Largeur des secteurs affectés par le Bruit
Saint-Julien-en-Genevois	Avenue des Contamines	Avenue Ternier	Avenue des Contamines	Tissu ouvert	5	10
Saint-Julien-en-Genevois	Avenue de Genève (place Général de Gaulle)	Avenue Ternier	Rue Berthollet	Tissu ouvert	5	10
Saint-Julien-en-Genevois	Avenue Genève	Limite département	Rue Berthollet	Tissu ouvert	3	100
Saint-Julien-en-Genevois	Avenue de la Gare	Rue Berthollet	Rue Louis Armand	Tissu ouvert	4	30
Saint-Julien-en-Genevois	Avenue Louis Armand	Grande Rue	Avenue du Tram	Tissu ouvert	4	30
Saint-Julien-en-Genevois	Avenue Mossingen	Avenue de Genève	Rue du Léman	Tissu ouvert	5	10
Saint-Julien-en-Genevois	Avenue du Docteur Palluel	Rue des Sardes	Place César Duval	Tissu ouvert	5	30
Saint-Julien-en-Genevois	Contour Velus	Chemin de Bys	D1206	Tissu ouvert	4	30
Saint-Julien-en-Genevois	Grande Rue	Place de la Libération	Avenue Louis Armand	Rue en U	4	30
Saint-Julien-en-Genevois	Route d'Annemasse	Rue Berthollet	Avenue Louis Armand	Tissu ouvert	4	30
Saint-Julien-en-Genevois	Route Crache	Chemin de Bys	Rue Louis Martel	Tissu ouvert	4	30
Saint-Julien-en-Genevois	Route de Lyon	Route d'Annecy	Rue des Sardes	Tissu ouvert	4	30
Saint-Julien-en-Genevois	Route des Vignes	Rue des Sardes	Rue Louis Martel	Tissu ouvert	4	30
Saint-Julien-en-Genevois	Route de Thairy	Route des Vignes	Rue Mme de Staël	Tissu ouvert	5	10
Saint-Julien-en-Genevois	Route de Thérrens	Douane de Thérrens	Rue Louis Martel	Tissu ouvert	4	30
Saint-Julien-en-Genevois	Rue Berthollet	Grande rue	Rue de la Gare	Tissu ouvert	4	30
Saint-Julien-en-Genevois	Rue du Chemin de fer	Grande Rue	Avenue du Tram	Tissu ouvert	4	30
Saint-Julien-en-Genevois	Rue du Jura	Avenue de Genève	Place César Duval	Tissu ouvert	5	10

Communes traversées ou impactées	Voie	Débutant	Finissant	Tissu	Classement	Largeur des secteurs affectés par le Bruit
Saint-Julien-en-Genevois	Rue Mme de Staël	Rue Jacques Duboin	Route de Thairy	Tissu ouvert	5	10
Saint-Julien-en-Genevois	Rue des Sardes	Allée de la Feuillée	Route de Lyon	Tissu ouvert	5	10
Sallanches	Avenue Saint-Martin	D1205 Avenue de Genève	Avenue André Lasquin	Tissu ouvert	3	100
Scionzier	Avenue de la Libération	limite Marnaz/Scionzier	Avenue de la route Blanche	Tissu ouvert	4	30
Scionzier	Avenue de la Route Blanche	RD1205	Avenue de la Libération	Tissu ouvert	4	30
Scionzier	Avenue du Crozet	Avenue des Lacs	limite Scionzier/Marnaz	Tissu ouvert	4	30
Scionzier	Avenue du Mont-Blanc	Avenue de la route Blanche	limite Scionzier/Cluses	Tissu ouvert	4	30
Scionzier	Avenue du Stade	limite Cluses/Scionzier	Avenue des lacs	Tissu ouvert	4	30
Scionzier	Avenue des Valignons	Limite Scionzier/Marnaz	Avenue du Stade	Tissu ouvert	4	30
Thonon-les-Bains	Avenue de Corzent	Avenue du Général Lederc	Boulevard Carnot	Tissu ouvert	5	10
Thonon-les-Bains	Route de Genève (RD 2005)	Limite Anthy	limite Agglo	Tissu ouvert	4	30
Thonon-les-Bains	Route de Genève (RD 2005)	Limite agglo	Boulevard de la Corniche	Tissu ouvert	3	100
Thonon-les-Bains	Avenue de Genève	Boulevard de la Corniche	Avenue du Général de Gaulle	Tissu ouvert	4	30
Thonon-les-Bains	Avenue de la Dame	Avenue des Allinges	RD 12	Tissu ouvert	4	30
Thonon-les-Bains	Avenue de la Dranse	Avenue des Vallées	limite agglo 3.369	Tissu ouvert	4	30
Thonon-les-Bains	Avenue de la Libération	Bd du Pré de Cergues	Avenue des Allinges	Tissu ouvert	3	100
Thonon-les-Bains	Avenue de Sénevulaz	100m avant le chemin Sous Collonges	limite agglo 75.285	Tissu ouvert	4	30
Thonon-les-Bains	Avenue de Sénevulaz	Avenue de la Dame	100m avant le chemin Sous Collonges	Tissu ouvert	3	100

Communes traversées ou impactées	Voie	Débutant	Finissant	Tissu	Classement	Largeur des secteurs affectés par le Bruit
Thonon-les-Bains	Avenue des Allinges	Avenue de la Libération	Avenue de la Dame	Tissu ouvert	4	30
Thonon-les-Bains	Avenue des Prés Verts	Avenue de champagne	Avenue de Thuysset	Tissu ouvert	5	10
Thonon-les-Bains	Avenue des Vallées	Chemin de Ronde	Avenue de la Dranse	Tissu ouvert	4	30
Thonon-les-Bains	Avenue d'Evian	Avenue Saint François de Sales	Bd de Savoie	Tissu ouvert	3	100
Thonon-les-Bains	Avenue d'Evian	Bd de Savoie	Avenue de Thuysset	Tissu ouvert	4	30
Thonon-les-Bains	Avenue de Thuysset	Avenue d'Evian	Route d'Evian	Tissu ouvert	4	30
Thonon-les-Bains	Avenue du Clos Banderet	Avenue des vallées	Avenue de champagne	Tissu ouvert	4	30
Thonon-les-Bains	Avenue du Général de Gaulle	Avenue de Genève	Boulevard des Trolliettes	Tissu ouvert	4	30
Thonon-les-Bains	Avenue du Général de Gaulle	Boulevard des Trolliettes	Rue Fernand David	Tissu ouvert	3	100
Thonon-les-Bains	Avenue du Général de Gaulle	rue Fernand David	avenue de la Versoie	Tissu ouvert	4	30
Thonon-les-Bains	Avenue Saint François de Sales	Avenue d'Evian	Avenue Jules Ferry	Tissu ouvert	4	30
Thonon-les-Bains	Avenue Jules Ferry	Bd de Savoie	Avenue d'Evian	Tissu ouvert	4	30
Thonon-les-Bains	Avenue Jules Ferry	Place des arts	Boulevard de Savoie	Tissu ouvert	4	30
Thonon-les-Bains	Boulevard Georges Andrier	Place des arts	Chemin de ronde	Tissu ouvert	4	30
Thonon-les-Bains	Boulevard des Trolliettes	Avenue du Général de Gaulle	Bd du Pré Cergues	Tissu ouvert	4	30
Thonon-les-Bains	Boulevard du Canal	Boulevard du Pré Cergues	Place des arts	Tissu ouvert	4	30
Thonon-les-Bains	Boulevard du Pré Cergues	Avenue de la Libération	Boulevard du canal	Tissu ouvert	4	30
Thonon-les-Bains	Boulevard Carnot	Place Jules Mercier	Boulevard de la Corniche	Tissu ouvert	4	30

Communes traversées ou impactées	Voie	Débutant	Finissant	Tissu	Classement	Largeur des secteurs affectés par le Bruit
Thonon-les-Bains	Boulevard de la Corniche	RD1005	Boulevard Carnot	Tissu ouvert	4	30
Thonon-les-Bains	Chemin de Ronde		Avenue des vallées	Tissu ouvert	4	30
Thonon-les-Bains	Quai de Rives	Quai de Ripaille	Avenue du Général Leclerc	Tissu ouvert	5	10
Thonon-les-Bains	Route d'Evian	Avenue de Thuyset	Limite Publier	Tissu ouvert	4	30
Thonon-les-Bains	Avenue de la Libération	Boulevard du Pré Cergues	Chemin de ronde	Tissu ouvert	3	100
Thonon-les-Bains	Rue de la Paix	Rue de l'Annexion	Rue de l'Hôtel de Ville	Tissu ouvert	3	100
Thonon-les-Bains	Rue des Ursules	Avenue d'Evian	Grande Rue	Tissu ouvert	4	30
Thonon-les-Bains	Rue Fernand David	Boulevard du Pré Cergues	Avenue du Général de Gaulle	Tissu ouvert	4	30
Thonon-les-Bains	Rue Michaud	Rue de La Paix	Rue des Ursules	Tissu ouvert	4	30
Thonon-les-Bains	Rue Vallon	Rue de La Paix	Place Jean Moulin	Tissu ouvert	4	30
Thyez	Avenue des Iles	Limite Marnaz/Thyez	RD19	Tissu ouvert	3	100
Thyez	Avenue des Mélézes	Avenue Louis Coppel	Promenade de l'Arve	Tissu ouvert	4	30
Thyez	Avenue des Vallées	Limite Marignier/Thyez	Route des Grands Champs	Tissu ouvert	2	250
Thyez	Avenue des Vallées	Rue des Grands Champs	Limite Thyez/Cluses	Tissu ouvert	3	100
Thyez	Avenue Louis Coppel	Avenue des Lacs	Avenue des Mélézes	Tissu ouvert	4	30
Thyez	Avenue du Stade	avenue du Mont-Blanc	limite Marnaz/Thyez	Tissu ouvert	3	100
Thyez	Liaison Thyez/Cluses(Sardagne)	Limite Cluses/Thyez	Avenue Louis Coppel	Tissu ouvert	4	30
Thyez	Promenade de l'Arve	Avenue des Mélézes	Avenue des Iles	Tissu ouvert	4	30

Communes traversées ou impactées	Voie	Débutant	Finissant	Tissu	Classement	Largeur des secteurs affectés par le Bruit
Val de Chaise	Déviations de Marlens	limite St-Ferréol/Marlens	RD 1508	Tissu ouvert	3	100
Vétraz-Monthoux	Route de Bonneville	avenue de Verdun	Chemin des Azalées	Tissu ouvert	4	30
Vétraz-Monthoux	Route de Collonges	Avenue de l'Europe	Rue des Hufins	Tissu ouvert	4	30
Ville-la-Grand	Avenue des Buchillons	limite Annemasse/Ville la Grand	Rue des Voirons	Tissu ouvert	4	30
Ville-la-Grand	Rue Albert Hénon	rue du Pont-Neuf	Rue des Iles du Foron	Tissu ouvert	4	30
Ville-la-Grand	Rue Albert Hénon	Rue des Iles du Foron	limite commune	Tissu ouvert	5	10
Ville-la-Grand	Rue des Enfants du Monde	Rue de l'Espérance	rue du Commerce	Tissu ouvert	4	30
Ville-la-Grand	Rue du Pont Neuf	rue Albert Hénon	rue du Commerce	Tissu ouvert	4	30
Ville-la-Grand	Rue de la République	Rue de l'Espérance	Limite Annemasse	Tissu ouvert	4	30
Ville-la-Grand	Rue de l'Espérance	Rue des Enfants du Monde	Rue Léon Bourgeois	Tissu ouvert	4	30
Ville-la-Grand	Rue des Esserts	Rue des Voirons	limite Annemasse/Ville la Grand	Tissu ouvert	4	30
Ville-la-Grand	Rue des Voirons	rue du Commerce	Route de Thonon	Tissu ouvert	4	30
Ville-la-Grand	Rue du Commerce	Rue des Enfants du Monde	Rue des Voirons	Tissu ouvert	4	30
Ville-la-Grand	Rue Léon Bourgeois	Rue des Voirons	limite commune	Tissu ouvert	4	30
Ville-la-Grand	Rue de Montréal	Route des Bois	Rue des Voirons	Tissu ouvert	4	30
Ville-la-Grand	Rue Edouard Thouvenel	Rue du Pont Neuf	Rue de la République	Tissu ouvert	4	30
Ville-la-Grand	Rue du Vieux Château	Rue de Romagny	Limite Annemasse	Tissu ouvert	4	30

Pour le Préfet,
La Secrétaire Générale

Florence GOUACHE

Arrêté préfectoral N°DDT-2021-0496 du 30/03/21 portant révision du classement sonore des infrastructures terrestres
Réseau routier
Département de la Haute-Savoie

Annexe 5 – Communes concernées

Alby-sur-Cheran	Chamonix-Mont-Blanc	Doussard	La Vernaz	Mieussy	Saint-Gervais-les-Bains	Vallières
Alex	Chapeiry	Douvaine	Larringes	Minzier	Saint-Gingolph	Varzy
Allinges	Charvonnex	Draillant	Latraille	Monnetier-Mornex	Saint-Jean-de-Sixt	Veigy-Foncenex
Allonzier-la-Caille	Chatillon-sur-Cluses	Duingt	Le Grand-Bornand	Montagny-les-Lanches	Saint-Jeoire	Vers
Amancy	Chavanod	Eloise	Les Gets	Morillon	Saint-Jorioz	Vetraz-Monthoux
Ambilly	Chene-en-Semine	Epagny Metz-Tessy	Les Houches	Morzine	Saint-Julien-en-Genevois	Veyrier-du-Lac
Andilly	Chenex	Eteaux	Les Villards-sur-Thones	Musieges	Saint-Laurent	Villaz
Anney	Chene-sur-Leman	Etrembières	Loisin	Nancy-sur-Cluses	Saint-Paul-en-Chablais	Ville-en-Sallaz
Arniemasse	Chessenaz	Evian-les-Bains	Lucinges	Nangy	Saint-Pierre-en-Faucigny	Ville-la-Grand
Anthy-sur-Leman	Chevrier	Faverge-Seythenex	Lugrin	Neuvecelle	Sales	Villy-le-Pelloux
Araches-la-Frasse	Chilly	Feigeres	Lully	Neydens	Sallanches	Vnzier
Archamps	Choisy	Fessy	Le Lyaud	Orcier	Sallenoves	Viry
Arenthon	Clarafond-Arcine	Feternes	Machilly	Passy	Samoens	Vuz-en-Sallaz
Argonay	Cluses	Filliere	Magland	Perrignier	Scientier	Vuoz-la-Chiesaz
Armoy	Collonges-sous-Saleve	Fillinges	Marcellaz	Pers-Jussy	Sdez	Vougy
Arthaz-Pont-Notre-Dame	Combloux	Frangy	Marcellaz-Albanais	Poissey	Scionzier	Vulbens
Ayze	Contamine-Sarzin	Gaillard	Margencel	Praz-sur-Arly	Servoz	
Bassy	Contamine-sur-Arve	Giez	Marignier	Presilly	Sevrier	
Beaumont	Copponex	Glères Val-de-Borne	Marigny-Saint-Marcel	Publier	Seyssel	
Bloye	Comier	Groisy	Marin	Reignier-Esary	Sillingy	
Boège	Cranves-Sales	Jonzier-Epagny	Marloz	Revroz	Talioires-Montmin	
Bonne	Cruseilles	Juvigny	Mamaz	Rumilly	Taninges	
Bonneville	Cuvat	La Balme-de-Sillingy	Massongy	Saint-Andre-de-Boège	Thones	
Bons-en-Chablais	Demi-Quartier	La Balme-de-Thuy	Maxilly-sur-Leman	Saint-Blaise	Thonon-les-Bains	
Bossey	Desingy	La Clusaz	Megeve	Saint-Cergues	Thyez	
Brenthonne	Dingy-en-Vuache	La Riviere-Enverse	Meillerie	Saint-Felix	Usinens	
	Dingy-Saint-Clair	La Roche-sur-Foron	Menthon-Saint-Bernard	Saint-Ferrol	Val de Chaise	
	Domancy	La Tour	Mesigny	Saint-Germain-sur-Rhone	Valeriy	

Commune également concernée par des dispositions sur les infrastructures ferroviaires

Pour le Préfet,
La Secrétaire Générale
Le préfet

FLORENCE GOUACHE



**PRÉFET
DE LA HAUTE-SAVOIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction départementale des territoires
Service transition énergétique et mobilités
Cellule déplacements

Le préfet de la Haute-Savoie

Chevalier de la Légion d'honneur
Chevalier de l'ordre national du Mérite

Annecy, le **15 FEV. 2022**

Arrêté n°DDT-2022-0313

portant sur le classement sonore des infrastructures de transport terrestre du département
de la Haute-Savoie – complément sur la partie ferroviaire

VU le code de l'environnement, et notamment ses articles L 571-10 et R 571-32 à R 571-43 relatifs au classement sonore des infrastructures de transports terrestres ;

VU le code de la construction et de l'habitation, et notamment ses articles R 111-4-1, R 111-23-1 à R 111-23-3 ;

VU le code de l'urbanisme, et notamment ses articles R 153-18 et R 151-53-5e ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de M. Alain ESPINASSE, préfet, en qualité de préfet de la Haute-Savoie ;

VU l'arrêté interministériel du 30 mai 1996 relatif aux modalités de classement des infrastructures de transports terrestres et à l'isolement acoustique des bâtiments d'habitation dans les secteurs affectés par le bruit modifié par l'arrêté du 23 juillet 2013 ;

VU les arrêtés interministériels du 25 avril 2003 relatifs à la limitation du bruit dans les établissements d'enseignement, de santé et dans les hôtels ;

VU l'arrêté interministériel du 23 juillet 2013 modifiant l'arrêté du 30 mai 1996 relatif aux modalités de classement des infrastructures de transports terrestres et à l'isolement acoustique des bâtiments d'habitation dans les secteurs affectés par le bruit ;

VU l'avis favorable de la commune de la Roche-sur-Foron en date du 24 novembre 2021 ;

15 rue Henry-Bordeaux
74998 Annecy cedex 9
Tél. : 04 50 33 60 00
Mél. : ddt-stem@haute-savoie.gouv.fr
www.haute-savoie.gouv.fr

VU l'avis réputé favorable des communes d'Allinges, Ambilly, Annemasse, Anthy-sur-Léman, Bons-en-Chablais, Brenthonne, Cornier, Etrembieres, Evian-les-bains, Fessy, Gaillard, Juvigny, Lully, Machilly, Margencel, Monnetier-Mornex, Perrignier, Pers-jussy, Publier, Reignier-Esery, Saint-Cergues, Thonon-les-Bains, Ville-la-Grand suite à leur consultation sur le projet d'arrêté du 21 octobre 2021 au 21 janvier 2022 ;

SUR proposition de M. le secrétaire général de la préfecture ;

ARRÊTE

Article 1er : Les dispositions de l'arrêté interministériel du 30 mai 1996 modifié par celles de l'arrêté du 23 juillet 2013 sont applicables dans le département de la Haute-Savoie aux abords du tracé des infrastructures ferroviaires mentionnées dans l'annexe 1. Les communes concernées par le présent arrêté sont mentionnées dans le tableau joint en annexe 2.

Article 2 : Le tableau en annexe 1 donne, pour chacun des tronçons d'infrastructure mentionnés, le classement dans une des cinq catégories définies dans l'arrêté du 30 mai 1996 modifié ainsi que la largeur des secteurs affectés par le bruit de part et d'autre de ces tronçons. Cette largeur est mesurée à partir du bord du rail le plus proche des bâtiments.

Article 3 : Les bâtiments d'habitation, les bâtiments d'enseignement, les bâtiments de santé, de soins et d'action sociale ainsi que les bâtiments d'hébergement à caractère touristique à construire dans les secteurs affectés par le bruit mentionnés à l'article 1 doivent présenter un isolement acoustique minimum contre les bruits extérieurs conformément à l'article R 571-43 du code de l'environnement. Pour les bâtiments d'habitation, l'isolement acoustique minimum est déterminé selon les articles 7 à 12 de l'arrêté du 23 juillet 2013 susvisé modifiant l'arrêté du 30 mai 1996. Pour les bâtiments d'enseignement, de santé et les hôtels, l'isolement acoustique minimum est déterminé selon les arrêtés du 25 avril 2003 susvisés.

Article 4 : Les niveaux sonores que les constructeurs sont tenus de prendre en compte pour la détermination de l'isolation acoustique des bâtiments à construire inclus dans les secteurs affectés par le bruit définis à l'article 1 sont :

Pour les lignes ferroviaires à grande vitesse

Catégorie	Niveau sonore au point de référence, en période diurne (en dB(A))	Niveau sonore au point de référence, en période nocturne (en dB(A))
1	83	78
2	79	74
3	73	68
4	68	63
5	63	58

Pour les lignes ferroviaires conventionnelles

Catégorie	Niveau sonore au point de référence, en période diurne (en dB(A))	Niveau sonore au point de référence, en période nocturne (en dB(A))
1	86	81
2	82	77
3	76	71
4	71	66
5	66	61

Ces niveaux sonores sont évalués en des points de référence situés, conformément à la norme NF S 31-130 « Cartographie du bruit en milieu extérieur », à une hauteur de 5 m au-dessus du plan de roulement et à une distance de 10 m de l'infrastructure considérée. Ces niveaux sont augmentés de 3 dB(A) par rapport à la valeur en champ libre afin d'être équivalents à un niveau en façade. L'infrastructure est considérée comme rectiligne, à bords dégagés, placée sur un sol horizontal réfléchissant.

Article 5 : Le présent arrêté sera annexé au plan local d'urbanisme par le maire de chaque commune visée à l'article 1 (annexe 2) ou par l'autorité compétente en matière d'urbanisme si la commune a délégué sa compétence à un établissement public de coopération intercommunale.

Le périmètre des secteurs affectés par le bruit définis à l'article 1 sera reporté dans les documents graphiques du plan local d'urbanisme.

Article 6 : Une copie de cet arrêté sera affichée en mairie des communes visées à l'annexe 2 pendant une durée minimale d'un mois et au siège des établissements publics de coopération intercommunale compétents en matière de plan local d'urbanisme.

Article 7 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication (saisine possible par voie dématérialisée à l'adresse internet : www.telerecours.fr comprenant l'accès à « Télérécourse citoyens »).

Il peut, dans ce même délai, faire l'objet d'un recours administratif (gracieux et/ou hiérarchique - articles L410-1, L411-1, L411-2 et suivants du Code des relations entre le public et l'administration).

Le silence gardé par l'administration pendant deux mois vaut décision implicite de rejet. Suivant la date de décision explicite ou implicite de rejet, le recours contentieux visé au paragraphe précédent peut être introduit devant le tribunal administratif dans les conditions qui y sont précisées.

Article 8 : M. le secrétaire général de la préfecture, M. le directeur départemental des territoires, Mmes et MM les maires des communes concernées ainsi que les présidents d'EPCI compétents en matière d'urbanisme concernés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Le Préfet,



Alain ESPINASSE

Annexe 1

N° ligne	N° tronçon	Débutant	Finissant	Catégorie	Largeur des secteurs affectés par le bruit	Communes impactées par le classement
894000 Annemasse / Genève	5528	bif Annemasse – 0,490	frontière suisse – 2,000	5	10 m	Gaillard, Ambilly
892000 Annemasse / Evian-les-Bains	5532-1	Annemasse	pancarte km 175,1	4	30 m	Annemasse, Ville-la-Grand
892000 Annemasse / Evian-les-Bains	5532-2	pancarte km 175,1	Perrignier – 192,9	3	100 m	Ville-la-Grand, Juvigny, Saint-Cergues, Machilly, Bons-en-Chablais, Brenthonne, Fessy, Lully, Perrignier
892000 Annemasse / Evian-les-Bains	5532-3 et 5532-4	Perrignier – 192,9	Evian-les-Bains – 211,1	4	30 m	Perrignier, Allinges, Margencel, Anthy-sur-Léman, Thonon-les-Bains, Publier, Evian-les-Bains
897000 La Roche-sur-Foron / Annemasse	5527-1	La Roche-sur-Foron – 77,7	Reignier – 84,9	4	30 m	Reignier-Esery, Pers-Jussy, Cornier, La Roche-sur-Foron
897000 La Roche-sur-Foron / Annemasse	5527-2 et 5527-3	Reignier – 84,9	bif Bellegarde / La Roche-sur-Foron – 92,55	5	10 m	Reignier-Esery, Pers-Jussy, Etrembières, Monnetier-Mornex
892000 Bellegarde / Annemasse	5527, 5528 et 5532	bif Annemasse – 172,1	Annemasse – 172,7	3	100 m	Ambilly, Annemasse, Etrembières

Annexe 2

ALLINGES	LA ROCHE-SUR-FORON
AMBILLY	LULLY
ANNEMASSE	MACHILLY
ANTHY-SUR-LÉMAN	MARGENCEL
BON-EN-CHABLAIS	MONNETIER-MORNEX
BRENTONNE	PERRIGNIER
CORNIER	PERS-JUSSY
ETREMBIÈRES	PUBLIER
EVIAN-LES-BAINS	REIGNIER-ESERY
FESSY	SAINT-CERGUES
GAILLARD	THONON-LES-BAINS
JUVIGNY	VILLE-LA-GRAND